Le lien des chercheurs Cévenols

font vive

n° 131

revue trimestrielle

octobre/décembre 2002

Soldats cévenols de la Grande Armée

Le marquis de Lalande... officier magnanime ou criminel de guerre ?

Le château vieux d'Anduze

La Franc-maçonnerie alésienne dans le premier quart du XIXème siècle

Les embûches du latin médiéval

Recherche et revue générale des biens fonciers du diocèze d'Uzès

ISSN 0335-6264 - Prix : 6 €

Association Font-Vive
(Créée à Génolhac en 1961)
Fondateurs
Jean PELLET († 1990)
Pierre RICHARD († 1968)
Lien des Chercheurs Cévenols
(Créé à Génolhac en 1975)
Fondateurs
Jean-François BRETON († 1985)
Jean PELLET († 1990)
Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Siège social : *LCC – Font Vive* 3, Grand'rue 30450 GÉNOLHAC

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Rédacteur en chef : Pierre A. CLÉMENT
Trésorier : Jean-François PASTRE
Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction
A. Alègre de la Soujeole - G. Caillat - J. Castan - C. Crosnier
E. Dumas - D. Dupraz - J.-B. Elzière - N. Faucherre
C. Gay-Petit - F. Girard - C. Guiorgadzé - G. Liotard
B.-J. Pedretti - J.-G. Pieters - P. Rolland - D. Travier - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :
P.A. CLÉMENT - B.P. 1 - 30350 Canaules.

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* © est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et des communes de Concoules et Génolhac.
La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord préalable de la Rédaction.
Directeur de la publication : Gérard CAILLAT
C.P.P.A.P.: n° 1105 G 80144
Imprimé par JS Graphique S.R.I.G. – 26000 Valence.

Adhésion à LCC-Font Vive - cotisation annuelle
Ordinaire (hors abonnement au bulletin) : ..... **4,60 €**
De soutien (hors abonnement au bulletin) : ..... **7,60 €**
Abonnement au bulletin
Abonnement seul (personnes morales) : ..... **21 €**
Tarif réduit (réservé aux adhérents au LCC) : ..... **18,40 €**

Versement, par chèque bancaire ou postal (CCP compte 2000 14 C Montpellier), libellé à l'ordre de L.C.C.- Font Vive, adressé au Trésorier :
J.-F. PASTRE - 23, rue de l'Église - 93370 Montfermeil.

Secrétariat – Courrier

A. CLAVEIROLE - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence

e-mail : lccevenols@wanadoo.fr
Site Internet : http//www.cevenols.com

dans nos prochains numéros…

- Th. Dupuy : Les cévenols de la Grande Armée (**2**).
- G. Liotard : La franc-maçonnerie alésienne (**2**).
- P. Rolland : Listes d'absents, «phanatiques», camisards des Cévennes en 1703, (**28**) - Saint-Étienne-Vallée-Française.

En couverture – Au pied de la tour haute de Durfort, Nicolas Faucherre est entouré d'un auditoire attentif (photo R. Laganier)

Sommaire

Épisode cévenol,
par André CLAVEIROLE 1
Nouvelles du secrétariat 2
Les soldats cévenols de la Grande Armée, **[1]**
par Thierry DUPUY 3
Listes d'absents, «phanatiques», camisards des Cévennes en 1703, **[27]** - Saint-André-de-Lancize,
par Pierre ROLLAND 7
Le marquis de Lalande… Officier magnanime ou criminel de guerre ?
par Pierre ROLLAND 11
A propos de Mr Vignes, guérisseur par la foi,
par P. ROUSSET 12
Le château vieux d'Anduze,
par Gérard CAILLAT 13
La franc-maçonnerie alésienne dans le premier quart du XIXème siècle - **1.** le schisme,
par Gabriel LIOTARD 18
Les embûches du latin médiéval,
par P.A. CLÉMENT 20
Du bon usage des statistiques [**2**],
par Ives RAUZIER 21
La recherche et revue générale des biens fonciers du diocèse d'Uzès,
par Jean CASTAN et PIerre CLÉMENT 25
Compte rendu de l'assemblée générale de LCC-Font Vive, Durfort 22 août 2002 27

Si vous avez oublié de régler le montant de votre adhésion au *L.C.C* et de votre abonnement à la revue, il est encore possible de le faire avant radiation de notre fichier. Pour éviter que cet oubli ne se renouvelle, pourquoi ne pas vous acquitter en même temps de votre cotisation 2003 ?

épisode cévenol

Les météorologues emploient le mot *épisode* pour caractériser les pluies excessives qui ont frappé en septembre dernier notre région. Ce mot évoque un évènement anecdotique[1] – une sorte de parenthèse – venant perturber le cours habituel des précipitations atmosphériques.

Je doute que les personnes qui ont subi les effets de cet *épisode* considèrent la chose avec un tel détachement.

Mais laissons-là ces considérations sémantiques pour nous attacher plutôt au caractère historique de l'évènement. En effet, Le Roy Ladurie l'a souligné depuis des années, l'étude du climat fait **aussi** partie du *territoire de l'historien.*

On ne s'étonnera donc pas que, dans un récent article[2], Henri PAGÈS saisisse l'occasion pour lister une soixantaine de gardonnades et autres vidourlades relatées dans les chroniques languedociennes de 1310 à nos jours. Il nous rappelle ainsi que des crues dévastatrices se produisent en Cévennes cinq à dix fois par siècle. Un Cévenol peut donc en être victime plusieurs fois au cours de son existence, mais ne saurait en être surpris.
Au même titre qu'un tremblement de terre ou une éruption volcanique, lorsqu'un déluge s'abat sur les Cévennes il s'agit bien d'un phénomène récurrent dont seules la date exacte, l'ampleur et les conséquences résistent à toute prévision.
Dans les temps passés, on acceptait ces cataclysmes comme une fatalité.
Seulement voilà, les mentalités ont changé.

Forts de nos acquis scientifiques nous n'acceptons plus qu'un évènement – fut-il naturel – vienne bouleverser notre vie quotidienne sans qu'un responsable soit recherché et désigné : carences de *Monsieur Météo* ou des autorités régionales et locales; à défaut, on incrimine le réchauffement de notre planète, conséquence d'activités humaines mal maîtrisées.

De même que le médecin doit nous guérir, les Gardons doivent rester au lit.

On peut critiquer **après coup** le bétonnage inconsidéré des parkings de supermarchés, les remembrements agricoles, les bouleversements hydrographiques qu'ont entrainé la construction des autoroutes ou du TGV.

La seule attitude raisonnable consiste à ne pas aggraver par des entreprises inconsidérées les conséquences d'*épisodes* météorologiques qui échappent toujours à notre contrôle.

Les bouleversements climatiques importants subis par notre planète à travers les âges ont été provoqués par des évènements cosmiques en regard desquels les activités humaines ne représentent sans doute que des travaux de fourmis.

Nous pouvons essayer de canaliser un peu la fureur des flots et à tout le moins de ne pas l'aggraver, mais nous n'empêcherons pas l'eau de tomber.

A. Claveirole

---

[1] Cette interprétation est tout à fait conforme à l'étymologie du mot qui, emprunté au grec επεισοδιον [épeisodion] vers le XVème siècle sous la forme *épisodie*, signifiait « accessoire, incident » et se rapportait à l'origine au vocabulaire du théâtre.

[2] Henri PAGÈS : Rien ne va bien Madame la marquise ! - *Pompid'Info Cévennes*, sept. 2002 - SVP - 48110 Le Pompidou, 3 euros.

Nouvelles du secrétariat

Diffusion des hors série du L.C.C.

Dans le précédent numéro du *Lien*, votre secrétaire alertait les adhérents sur les charges croissantes qui pèsent sur le secrétariat; il lançait un appel à l'aide afin qu'un grain de sable ne vienne un jour perturber le fonctionnement de notre association.

Cet appel a été entendu et, lors de l'Assemblée générale à Durfort, Gérard DELEUZE s'est proposé pour prendre en charge la diffusion des hors série.

Au nom de tous, qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

Afin de ne pas ajouter une nouvelle adresse postale à une liste déjà longue, nous avons décidé d'un commun accord que ce transfert d'activité serait transparent pour ceux – adhérents ou non – qui nous commandent des hors série : **les commandes, accompagnées de leur règlement, continueront donc d'être adressées au secrétariat**, le tirage et l'expédition étant effectués à Lyon.

Sur le plan pratique, le secrétariat a remis fin septembre à G. DELEUZE les fichiers informatiques et un certain nombre d'exemplaires des HS livrables sur stock. Notre nouveau collaborateur sera avisé des commandes par courrier électronique le jour même de leur réception au secrétariat.
La nouvelle organisation n'aura donc aucune incidence sur les délais de livraison.

Mines de Villefort et Vialas (HS 18)

Jamais véritablement édité, ce hors série sur l'*Histoire des mines royales de plomb argentifère de Villefort et Vialas*, due à notre regretté adhérent de la première heure Raymond AUBARET, avait disparu de notre catalogue depuis des années. Il n'était guère accessible qu'en consultation au Centre de Documentation de Génolhac.

A l'occasion de récentes et pressantes demandes, nous avons relu ce texte et constaté qu'il méritait d'être tiré d'un quasi total oubli.

En effet, basé sur la correspondance (miraculeusement sauvegardée) entre les responsables locaux des mines et leur Direction parisienne durant la période 1840-1860, ce document représente une contribution irremplaçable à l'histoire des mines cévenoles sous ses divers aspects technique, commercial et social.

Le secrétariat a donc décidé de l'éditer sous une forme moderne et de le réinscrire au catalogue de L.C.C.

Le HS 18 est dès aujourd'hui de nouveau disponible au secrétariat au prix de 7€, port inclus.

Liste des adhérents

Accédant au vœu exprimé par la majorité des participants à l'Assemblée générale, le secrétariat est prêt à diffuser la liste donnant les noms et adresses des membres de notre association.

Cependant, **ceux qui** – pour quelque motif que ce soit – **désireraient que leurs nom et adresse ne figurent pas sur cette liste, sont priés de le faire savoir au secrétariat avant le 1er janvie 2003.**

La liste en question ne comportera que des personnes physiques, à l'exclusion des administrations, librairies, bibliothèques ou organismes divers destinataires du *Lien*.

Pour que cette publication (qui n'intéresse pas forcément tous nos lecteurs) ne s'effectue pas au détriment du contenu rédactionnel de la revue, nous avons décidé de l'éditer sous forme séparée.

Elle sera disponible en janvier 2003, sur simple demande adressée au secrétariat, accompagnée d'une enveloppe 16x23cm affranchie à 0,69 €.

Nouveaux abonnés

Depuis l'origine, les adhésions à LCC et l'abonnement au *Lien* souscrits en cours d'année sont valables pour l'année entière. Aussi le secrétariat envoie-t-il aux nouveaux abonnés les numéros du *Lien* parus depuis le 1er janvier, quelle que soit la date de souscription. Cette pratique a bien fonctionné jusqu'à ce jour.
Or voilà : le numéro 128 (janvier/mars 2002) est aujourd'hui épuisé. Que faire ?
A défaut d'une meilleure solution, nous leur adressons le numéro précédent (127).
Nous sommes désolés et prions les victimes de ce «raté» de bien vouloir nous en excuser.
(Aurions-nous trop d'adhérents ?)

Nouvelles des îles

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié Alain VENTURINI qui fut pendant des années le Directeur des Archives du Gard et un membre éclairé de notre Comité de rédaction.
Nommé à la fin de l'an dernier Directeur des Archives de la Corse du sud, il vient de nous envoyer un message, dont nous extrayons le passage suivant :

« Après quelques mois de prise de contact avec mon nouveau poste, je reviens partiellement à mes précédentes amours : je n'entends pas en effet rompre avec LCC, dont la fréquentation m'a valu quelques-uns de mes meilleurs moments de ma vie de directeur des Archives du Gard. J'adresse ce jour ma cotisation plus abonnement à Jean-François Pastre…»
Il termine *« en espérant que les dernières inondations n'ont pas touché trop de membres de l'association»*.

S'il fallait encore une preuve de l'attachement à LCC d'Alain VENTURINI, signalons qu'il se propose de nous envoyer les ultimes mises à jour de *l'État des compoix et livres de muances conservés aux AD30* (HS 54), portant sur les inspections qu'il a faites au cours des derniers mois de 2001.
Nos adhérents seront sans doute sensibles à ces marques d'amitié et de fidélité.

Les soldats cévenols de la Grande Armée

I - Introduction

par Thierry DUPUY

Chercheur au *Service Historique de l'Armée de Terre* et ancien adhérent au L.C.C.de 1976 à 1988, Thierry DUPUY, pris par ses obligations professionnelles, s'était éloigné de notre association. Il nous rejoint aujourd'hui.
Avec une patience de bénédictin, il a passé 15 ans de sa vie à dépouiller les 230 000 fiches concernant les hommes enrôlés dans les bataillons d'Afrique ou à recenser les 70 000 condamnés aux bagnes de Guyane et de Nouvelle Calédonie,…
Fort de cette expérience dans l'exploitation des archives militaires et fidèle à ses racines cévenoles, Th. DUPUY se propose de dresser pour nos lecteurs des listes de cévenols ayant participé aux campagnes napoléoniennes.
Nous le remercions d'avoir accepté de se lancer dans cette étude originale et ce vaste recensement, aux multiples facettes : sociologique, généalogique mais aussi humaine.
Chacune de ses contributions sera accompagnée d'une liste d'une centaine de noms.

A.C.

De 1804 à 1815, la région comprise entre Bédarieux et le Chambon-sur-Lignon a du fournir près de 15000 fantassins aux armées de Napoléon. Il est très difficile de savoir combien d'autres soldats sont passés dans les autres armes de l'armée impériale (cavalerie, artillerie, génie) ou dans les corps multinationaux ou étrangers, sachant que près de 2,8 millions d'hommes ont servi sous le commandement impérial en Europe pendant cette période.
Un travail exhaustif sur une telle période exigerait une équipe de dix chercheurs à temps plein exploitant chacun 300 000 fiches en quinze ans.
En ce qui concerne la Lozère, nous avons entièrement dépouillé les archives du 28ème régiment d'infanterie légère. Héritiers des demi-brigades d'infanterie légère de la Révolution – dont les archives ont presqu'entièrement disparu – les régiments d'infanterie légère sont apparus tout comme leurs homologues de la ligne avec l'arrêté du 1er vendémiaire An XII (24 septembre 1803).
Le 28ème léger était issu de la 11ème demi-brigade d'infanterie légère qui tenait ses quartiers aux Sables d'Olonne en 1797 et qui parcourait le pays vendéen pour des opérations de «nettoyage». La 11ème demi-brigade recruta naturellement ses effectifs dans l'Armée de l'Ouest et notamment au sein des «mayençais» du général Kléber et des «colonnes infernales» du général Turreau : demi-brigades de l'Ardèche, du Gers et de Gironde, de Gironde et du Lot-et-Garonne, du Gers et de Bayonne.
La 11ème DBIL effectua ensuite la deuxième campagne d'Italie (1800) et la campagne de Saint-Domingue (1802–1803). Ayant perdu les trois quarts de ses effectifs, elle fut reconstituée par des prélèvements effectués sur dix bataillons différents[1].

Les mutations des effectifs gardois et lozériens à cette époque furent les suivantes :

Bataillons de volontaires (1792–1793)	**Demi-brigades de bataille** (1794)	**Demi-brigades de ligne** (1796)	**Régiments d'infanterie de ligne** (1803)
1er du Gard	14ème	63ème	63ème
2e et 2e bis du Gard	41 et 63ème	41ème	41ème
3ème du Gard	79ème	79ème	79ème
4ème du Gard	2ème provisoire	57ème et 22ème légère	57ème et 22ème léger
5e et 5e bis du Gard	7ème prov. et 63ème	23ème légère	23ème léger
1er de Lozère	45ème	18 et 19ème	19ème
2ème de Lozère	20ème	11,19 et 20ème	11 et 19ème
4ème de l'Aude	196, 8ème prov.	4 et 6ème	4 et 6ème
4ème de l'Hérault	70ème	23 et 70ème	23 et 70ème
6ème de l'Ardèche	80ème	80ème	80ème

Ce n'est pas parce que les troupes composant le 28ème léger furent utilisées dans des opérations de contre-guerilla (Vendée, St-Domingue) ou de montagne (Italie) qu'il faut leur imaginer une quelconque vocation spéciale. Les régiments de ligne et de légère étaient entraînés de la même façon au choc frontal pour créer la rupture et au débordement sur les ailes pour déstabiliser l'adversaire.
Il serait également fantaisiste d'imaginer une quelconque filiation avec les régiments de chasseurs mis en place de 1784 à 1788, régiments auxquels on donna des noms de montagnes : Cévennes, Gévaudan, Alpes, Pyrénées, Vosges, Ardennes. On y trouvait des gens de tous horizons.
Néanmoins, Napoléon qui connaissait très bien la mentalité orgueilleuse du soldat tenait à la coexistence de deux séries de régiments, aux uniformes et dénominations différents, afin de créer un esprit d'émulation dont l'apothéose se trouvait dans la Garde Impériale, armée dans l'armée, symbole de la gloire.

[1] 1er bataillon d'infanterie légère de l'armée de l'ouest venant de Vendée, 1er de Paris, 4ème d'Indre-et-Loire, 2ème de Saint-Amant, 4ème de Dordogne, 4ème du Maine-et-Loire et 5ème de Charente Inférieure (campagne de Vendée), 12ème de Haute-Saône (Mayence et Vendée), 14ème d'Orléans (Vendée) et 31éme de réserve (campagnes du Nord et Vendée).

De la même façon que les soldats de la ligne pouvaient rêver de rentrer dans le prestigieux corps des grenadiers de la Garde, les bons soldats de la légère pouvaient rêver du même parcours au sein du corps des chasseurs de la Garde qui comptait lui aussi ses régiments de jeune, moyenne et vieille Gardes. Jusqu'à nos jours, combien de militaires se crurent troupes d'élite ou disciplinaires peut-être pour inspirer le respect ou la crainte de la Légion Étrangère ou des bataillons d'Afrique, alors que dans le civil personne n'enviait le statut des travailleurs immigrés ou des détenus ! Le petit caporal savait que l'impact psychologique de l'uniforme était un atout durable.

Le régiment du règlement de 1803 compte un état-major et cinq bataillons maximum (quatre bataillons de guerre et un bataillon de dépôt). Le bataillon, pion tactique mobile et autonome, est commandé par un chef de bataillon assisté d'un petit état-major. Ainsi, le 28ème peut à la fois être engagé en Espagne et en Allemagne simultanément. Ayant longtemps compté deux ou trois bataillons seulement, les régiments légers épousent l'organisation des régiments de ligne avec le décret du 18 février 1808. Selon les nécessités, le dépôt se déplace sur l'axe Versailles – Mayence.
Au sein de chaque bataillon léger, les soldats sont répartis en compagnies d'élite et du centre.

• La compagnie de carabiniers (l'équivalent des grenadiers de la ligne) reçoit les hommes solides mesurant 1,73 m minimum. Le grand bonnet à poil sans plaque donne un peu de prestige à un uniforme entièrement bleu et très sobre.
La compagnie de voltigeurs, au même titre que les voltigeurs de la ligne, reçoit les hommes de petite taille mesurant 1,59m maximum. Capables de monter en croupe pour être jetés n'importe où par la cavalerie, ces petits soldats portent sur leur uniforme bleu les décorations «vert et jonquille» propres aux unités de harcèlement. Les voltigeurs – soldats légers par excellence – font la souplesse des régiments tandis que les carabiniers en font la force. Le plumet vert et jonquille est l'orgueil des voltigeurs.

• Les autres soldats sont versés dans les compagnies de chasseurs (l'équivalent des fusiliers de la ligne) que l'on appelle compagnies du centre car les carabiniers et les voltigeurs occupent toujours les ailes des colonnes d'attaque et les angles des carrés défensifs. Les six compagnies de chasseurs, entièrement vêtues de bleu, se distinguent par le plumet du shako : blanc, jaune, vert, marron, bleu ciel, bleu roi. Le rouge est réservé aux carabiniers.

L'égalité se réalise dans la souffrance : étapes journalières de 30 à 40 km avec 25 kg d'équipement. La veille et l'avant-veille de l'entrée en bataille, les étapes peuvent atteindre 60 km par jour. La chaussure est de forme unique et ne connaît que trois tailles : petit, moyen, grand. Un bataillon très bien équipé peut compter jusqu'à trente fourgons à dix hommes qui permettent, avec une bonne rotation, de transporter les troupes sur un tiers du trajet. L'épuisement et la maladie sont les fléaux des soldats qui considèrent bien souvent la bataille comme une délivrance, le moyen d'en finir.

Le retard, l'égarement, le maraudage pour se procurer des vivres sont assimilés à une désertion; c'est la raison pour laquelle l'enquête terminée, nombre de soldats sont acquittés, grâciés ou amnistiés. Nous n'indiquerons ci-dessous que les cas de désertion définitive, lorsque le soldat disparaît de lui-même définitivement ou prend la route du bagne.

Les campagnes du 28ème léger

Les grandes affaires auxquelles a participé le 28ème léger sont les suivantes :

Campagne d'Allemagne de 1805 – Wertingen et Hollabrünn;
Campagne d'Allemagne de 1806 – Weissig;
Campagne de Pologne de 1807 – Ostrof, Ostrolenka et Friedland;
Campagne d'Espagne de 1808-1809 – Saragosse et Mequinenza;
Campagne d'Autriche de 1809 – Ebersberg, Essling et Wagram;
Campagne d'Espagne de 1810-1812 – Manzanares, Sierra Morena, Aracena, Castiegas, Badajoz, Fuentes de Onoro, La Albuera, Los Santos, Salamanque;
Campagne d'Allemagne de 1813 – Dantzig, Weissenfels, Würschen, Buntzlau, Kulm, Peterswald, Leipzig;
Campagne d'Espagne de 1813 – Arena, Vitoria, col de la Maya;
Campagne de France de 1814 – Bayonne, Toulouse.

Notes de la Rédaction

On trouvera dans les pages qui suivent les noms d'une centaine de soldats cévenols ayant combattu au 28ème léger.

Afin de faciliter la recherche, les patronymes cités ont été triés par ordre alphabétique (qui ne correspond évidemment pas à l'ordre dans lequel les fiches ont été dépouillées).
On aurait pu retenir un autre critère de tri : le nom de la commune d'origine du soldat, par exemple. Or les noms de communes cités – et à plus forte raison les noms de mas – sont parfois ambigus et peuvent prêter à confusion. Ainsi, lorsqu'une fiche indique *Saint-Etienne*, de quel Saint-Etienne s'agit-il ? Un tel choix ne nous est donc pas apparu comme le plus pertinent.

Nous avons évité d'utiliser des abréviations; on rencontrera cependant ici ou là les initiales *RLA* qui signifient : *Rayé pour Longue Absence*; il s'agit de soldats morts dans les hôpitaux ou reconnus définitivement handicapés et pour cette raison libérés du service.

28ème léger

Nom	Prénom	Né en	Lieu	Profession	Position	Campagnes
AGULHON	Pierre Samuel	1784	Vébron	cultivateur	chasseur	† à l'hôpital le 8/6/1811.
ALMERAS	Jean	1784	St-Georges	cultivateur	chasseur	Blessé le 27/12/1808 au siège de Saragosse; passé au 12ème léger.
ANTERIEUX	Jean-Antoine	1784	La Parade	cultivateur	chasseur	Déserteur repris en 1805; condamné à 9 ans de t.p.
BANCILHON	Antoine	1781	Molines	mineur	chasseur	A la Grde Armée depuis 1805; fait prisonnier à Badajoz par les anglais le 7/4/1812; libéré le 14/6/1814.
BELLON	Pierre Maurice	1783	Meyrueis	commis marchand	chasseur,caporal,sergent	Réformé pour blessures le 16/8/1808.
BLANC	Jean-Louis	1781	Fraissinet	cultivateur	chasseur puis carabinier	A la Grde Armée depuis 1805; blessé à la Albuera le 16/5/1811 et fait prisonnier le même jour.
BLANCHON	Jean	1777	Roclès	cultivateur	chasseur puis carabinier	A la Grde. Armée depuis 1805; réformé pour blessures à Bayonne le 7/7/1811.
BOISSIER	François	1783	le Pont-de-Montvert	cultivateur	chasseur	Condamné à mort en 1806.
BONICEL	Victor	1784	Felguerolles	cultivateur	chasseur, caporal	Fait prisonnier par les russes le 15/2/1807; mort dans les camps de Russie le 15/5/1807.
BOSQUIER	Jean Victor	1784	Ste-Croix-Vallée-Frse.	cultivateur	voltigeur	Blessé à Ostrolenka en 1807: déserte le 20/6/1814.
BOSQUIER	Victor	1783	Ste-Croix-Vallée-Frse.	tanneur	réfractaire puis voltigeur	Fait prisonnier à Badajoz en 1812; rentré des prisons anglaises le 15/7/1814.
BOURBON	Victor	1784	Moissac	cultivateur	voltigeur,caporal,sergent	Congédié le 1/8/1814.
BOYER	Jean-Antoine	1784	Florac	remplaçant	chasseur,caporal,sergent	Blessé à Saragosse le 2/1/1809; tué au blocus de Dantzig en 1813.
BRÈS	Jean	1782	Mende	cultivateur	chasseur	Réformé pour blessures le 24/7/1806.
BUISSON	Jean-Louis	1784	Gabriac	cultivateur	chasseur	Déserteur repris, condamné à 7 ans de travaux publics.
CANONGE	Jean-Antoine	1784	St-Germain-de-Calberte	tailleur	voltigeur	Condamné à 5 ans de travaus publics pour désertion.
CHABAL	Jean-Pierre	1784	St-Bonnet	cultivateur	chasseur puis carabinier	Tué le 20/8/1812.
CHALVIDAN	Jean-Pierre	1782	Cubières	cultivateur	voltigeur	Réformé pour blessures en 1806.
CHAPTAL	Jean	1784	Bédouès	cultivateur	chasseur	† à Stettin le 6/6/1807.
CHARBONNIER	Antoine	1774	Marvejols	cultivateur	chasseur	Déserteur repris en 1805; condamné à 9 ans de t.p.
CLAVEL	Jean-Louis	1784	Luc	cultivateur	voltigeur	Passé au 12ème léger le 1/8/1814.
CONSTANT	Pierre Jean	1781	Canilhac	cultivateur	chasseur	A la Grde Armée depuis 1805; disparu en 1813 pendant la campagne d'Allemagne.
COSTE	Basile	1786		remplaçant	chasseur, lieutenant	A la Grde. Armée de 1805 à 1814.
COULOMB	Louis	1784	St-Laurent-de-Trèves	cultivateur	carabinier	A la Grde. Armée depuis 1805; versé dans la Garde Impériale le 1/12/1813.
DAUDÉ	Jean-Baptiste	1784	Montrodat	berger	chasseur	† à l'hôpital de Séville le 9/11/1810.
DAUNIS	Jacques	1783	Ste-Croix-Vallée-Frse.	cultivateur	voltigeur	Réformé pour blessures le 9/12/1807.
DELEUZE	Jean-Louis	1784	le Collet-de-Dèze	cultivateur	chasseur	Fait prisonnier par les russes en 1807; † à l'hôpital d'Asmalinsky le 3/3/1807.
DONNADIEU	François	1784	Cocurès	cultivateur	voltigeur	Condamné à 5 ans de travaus publics pour désertion.
DONNADIEU	Jean-Pierre	1783	St-Julien-des-Points	laboureur	chasseur	Muté au 12ème léger.
ESPINASSE	Pierre Jean	1783	Meyrueis	maréchal ferrant	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; blessé à Saragosse le 2/2/1809.
FEZANDIEU	Jean-Baptiste	1784	La Malène		chasseur	Déserteur repris, condamné à 7 ans de travaux publics.
FOLCHER	Antoine	1781	St-Julien	cultivateur	réfractaire puis chasseur	Réformé pour blessures le 1/12/1806.
FORT	Pierre	1783	St-Julien	cultivateur remplaç.	chasseur	Fait prisonnier par les russes en 1807; † au camp d'Atmakin le 22/4/1807.
GEMINARD	Louis	1783	St-André-de-Valborgne	remplaçant	cornet de voltigeur	Tué au col de Maya le 25/7/1813.
GIONÈS	Jean	1782	Le Monestier	cultivateur	réfractaire puis chasseur	Déserteur récidiviste; chef de complot; condamné à mort par contumace.
GURET	Jean-Pierre	1784	Mende	tisserand	voltigeur	A la Grde. Armée depuis 1805; fait prisonnier par les anglais à Badajoz en 1812; libéré en 1814 et réformé.
JALBERT	Auguste	1783	Cocurès	tisserand	voltigeur	Réformé pour blessures le 24/7/1806.
LAGET	Etienne	1783	Meyrueis	cultivateur	chasseur,caporal,sergent	Porté disparu en Espagne en 1811.
LAPIERRE	Pierre	1784	Fraissinet de Fourques	laboureur	chasseur carabinier puis caporal	Fait prisonnier à Kulm le 17/9/1813.
LAURIOL	Jean-Louis	1776	Mas Supérieur	propriétaire	voltigeur	Réformé pour blessures le 1/12/1806.
MALAFOSSE	Jean-Baptiste	1784	Florac	boulanger	chasseur	Fait prisonnier par les russes en 1807; † au camp de Minsk le 14/4/1807.
MALHAUTIER	David	1783	Ste-Croix-Vallée-Frse.	vigneron	voltigeur	† à l'hôpital de Varsovie le 3/5/1807.
MARTIN	André	1784	Borne	cultivateur	chasseur caporal	Blessé à 2 reprises en Estrémadure; réformé le 6/8/1814.
MARTIN	Jean-Antoine	1784	Langogne	cultivateur	chasseur	Passé au 12ème léger le 1/8/1814.
MARTIN	Pierre	1781	Valonge	cultivateur	chasseur	A la Grde Armée depuis 1805; porté disparu en 1813.
MATHIEU	Jean	1783	St-Flour	cultivateur	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; † hôpital Breslau 27/4/1807.
MAURAS	Privat	1784	St-Jean-la-Fouillouse	journalier	chasseur	Réformé pour blessures le 1/8/1806.
MAURIN	Antoine	1784	Meyrueis	cultivateur	chasseur,caporal,sergent	A la Grde. Armée depuis 1805; mis en retraîte à Bayonne le 12/11/1813.
MAURIN	Pierre	1784	Belvezet	maréchal ferrant	chasseur	Mort à l'hôpital de Séville le 12/10/1810.
MAZAURIC	Jean-Pierre	1783	St-Etienne-Vallée Frse.	laboureur	chasseur puis voltigeur	Fait prisonnier par les anglais à Badajoz le 7/4/1812.
MAZOYER	François	1783	Vialas	cultivateur	chasseur	Réformé en 1806.
MAZOYER	Louis	1784	Fraissinet	garçon de ferme	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
MEILHAC	Antoine	1784	Palhers	boulanger	chasseur	Passé au 12ème léger.
MÉJEAN	Pierre	1782	Ispagnac	cultivateur	chasseur puis carabinier	A la Grde Armée depuis 1805; blessé à Saragosse le 8/2/1809; † à l'hôpital de Tortosa le 1/2/1813.
MIALCHES	Jean-Pierre	1783	Langogne	cultivateur	voltigeur	Blessé à Pultusk; † hôpital de Varsovie le 14/9/1807.
MICHEL	Jean-Baptiste	1783	Badaroux	tisserand	carabinier	A la Grde Armée depuis 1805; blessé à Pultusk et décédé à Varsovie le 22/4/1807.
MOLINES	François	1783	St-André-de-Lancize	cultivateur	chasseur	Blessé à deux reprises à Ostrolenka le 23/4/1807; tué à Kalisch le 23/4/1807.
MOLINES	Louis	1784	St-Andéol	meunier	chasseur puis caporal	Rayé pour longue absence le 31/8/1807.
MONT	Antoine	1787	Le Bleymard	instituteur	chasseur puis caporal	† à Varsovie le 19/6/1807.

28ème léger

Nom	Prénom	Né en	Lieu	Profession	Position	Campagnes
MOTHE	Jean-Pierre	1783	Prades	cultivateur	voltigeur	Réformé pour blessures le 31/7/1806.
MOUTON	Jean-Pierre	1782	Mende	berger	chasseur	A la Gde. Armée depuis 1805; † à Varsovie le 13/5/1807
NOGARET	Jean-Baptiste	1783	Montjézieu	cordonnier	chasseur	† à l'hôpital de Bromberg le 24/11/1806.
NOGARET	Jean-François	1784	St-Etienne	cultivateur	carabinier	A la Grde. Armée depuis 1806; blessé à Aspern le 22/5/1809; disparu en Espagne en 1810.
OLLIER	Jean-Louis	1784	Langogne	cultivateur	chasseur	Blessé à Albuera; mis en retraîte le 11/10/1814.
PANAFIEU	Jean-Louis	1784	Mende	étudiant en droit	chasseur caporal	Réformé à Bayonne le 30/6/1811.
PAUTEL	Jean Baptiste	1781	La Panouse	cultivateur	chasseur	A la Grde Armée depuis 1805; disparu en 1813 pendant la campagne d'Allemagne.
PERRIN	Jean-Marc	1784	Moissac	tailleur de pierre	chasseur	Porté disparu en Espagne en 1812.
PIALOT	Jean-Pierre	1773	St-Germain du Teil	maçon remplaçant	réfractaire puis chasseur	Réformé pour blessures le 31/7/1806.
PONS	Louis	1781	St-Martin-de-Lansuscle	remplaçant	chasseur	Passé au 12ème léger le 1/8/1814.
PORTALLIER	Jean-Antoine	1779	les Bondons	laboureur	chasseur	Condamné en 1805 à 7 ans de travaux publics.
PORTALLIER	Jean-Pierre	1784	St-Saturnin	cultivateur	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics.
PROVENSAL	Pierre	1784	St-Julien-d'Arpaon	cultivateur	chasseur	† à l'hôpital de Grenoble en 1806.
RABIER	Jean-Antoine	1784	Chanac	tisserand remplaçant militaire	chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; blessé d'un coup de sabre à la tête lors de la campagne de Pologne de 1807; blessé d'un coup de feu à la jambe gauche et d'un coup de baïonnette au bras droit à la bataille de Badajoz le 6/4/1812; fait prisonnier le lendemain; libéré des pontons le 24/6/1814.
RAFINESQUE	Augustin	1784	St-Germain-de-Calberte	cultivateur	chasseur	Condamné en 1805 à 12 ans de boulet; peine réduite à 9 ans de travaux publics.
RAFINESQUE	Augustin	1784	St-Etienne-de-Valdonnez	cordonnier	chasseur puis carabinier	Blessé à Saragosse le 21/12/1808 et le 8/2/1809; tué le 25/7/1813 au col de Maya.
RANC	Etienne	1784	St-Etienne-Vallée Frse.	cultivateur	chasseur voltigeur	Blessé à Aspern le 22/5/1809; mis en retraîte à Bayonne le 30/9/1814.
RANC	Joseph	1787	Langogne	bourrelier	chasseur	Blessé à Saragosse le 22/12/1808; † Séville le 26/9/1810.
RAYMOND	Pierre	1783	Le Rozier	laboureur	chasseur puis voltigeur	Rayé pour longue absence en 1809.
REBOUL	Pierre	1784	St-Germain-de-Calberte	laboureur	chasseur	† à l'hôpital de Boulogne-sur-Mer en 1806.
RICOU	Jean-Baptiste	1782	Astriès	cultivateur	réfractaire puis chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; blessé à la Albuera; mis en retraîte le 8/12/1811.
ROBERT	Jean	1783	Langogne	vitrier	chasseur, carabinier, caporal	Blessé à Ostrolenka le 16/2/1807; tué au col de Maya le 25/7/1813.
ROCHE	Jean-Antoine	1783	Châteauneuf	cultivateur	Chasseur puis voltigeur	Mis en retraîte le 1/9/1814.
ROUJON	Jean-François	1784	St-Bonnet	cultivateur	chasseur	† à l'hôpital de Boulogne le 25/8/1806.
ROUVIÈRE	Joseph	1784	La Panouse	laboureur	chasseur	† à l'hôpital d'Avesnes le 21/3/1807.
ROUX	Alexis	1784	Allenc	cultivateur	chasseur	Condamné en 1805 à 9 ans de travaux publics.
SEGUIER	Jean-François	1784	Gatuzières	cultivateur	chasseur	Réformé pour blessures le 24/7/1806.
SIRVENS	Louis Ferdinand	1784	St-André-de-Lancize	cultivateur	voltigeur	† à Varsovie le 27/3/1807.
SOLIGNAC	Claude	1782	Mende	fabric. de couvertes	réfractaire puis chasseur	A la Grde. Armée depuis 1805; versé aux vétérans 1810.
SOUCHON	Privat	1782	Langogne	cultivateur	voltigeur	Réformé pour blessures à Bayonne le 12/11/1813.
SOULATGES	Augustin Jean	1783	Gabriac	cultivateur	chasseur	Fait prisonnier à Thorn le 27/11/1806; mort dans les camps de Russie.
SOULIER	Romain Jean	1784	Gabriac	berger	chasseur	Condamné à 9 ans de travaux publics en 1805.
TEISSÈDRE	Pierre	1784	Florac	cultivateur	chasseur	Muté au 12ème léger le 1/8/1814.
VERNET	Guillaume	1784	St-Georges	cultivateur	chasseur	Déserteur repris en 1805; condamné à 7 ans de t.p.
VEYRET	Jean Joseph	1783	Langogne	cultivateur	chasseur	Réformé pour blessures le 24/7/1806.
VIEILLEDENT	Jean-François	1783	Mende	cultivateur	voltigeur	Réformé pour blessures le 24/7/1806.
VIGNES	Jean	1778	Vanmale	remplaçant	chasseur, voltigeur	Mis en retraîte à Strasbourg le 11/1/1810.
VIGNES	Louis	1783	St-Frézal	cultivateur	chasseur	Réformé pour blessures le 31/7/1806.
VILLEDIEU	François	1783	la Canourgue	tisserand	chasseur	Fait prisonnier en Espagne en 1805.
VILLEDIEU	Jean	1784	St-Symphorien	cultivateur	chasseur	Blessé le 16/5/1811 à la Albuera.
VIVENS	Jean-François	1784	Bédouès	cultivateur	chasseur puis voltigeur	A la Grde. Armée dep. 1805; blessé à la Albuera 16/5/1811.

Retour à Ségus(i)on

Suite à la question posée par Robert Costier dans LCC n° 130, nous avons reçu les contributions suivantes :

L'oppidum de **Séguson** est plus connu sous le nom de **San(t) Pei(y)re** ou **Camp des Romains**. Il se trouve sur la commune de Bouquet, à la cote 352 (carte IGN 2840 Est) au-dessus du village de Suzon et dans la propriété de Bernard Ferrière, artiste-peintre bien connu qui est à l'origine, il y a une trentaine d'années, de la restauration de ce village abandonné et de son nouveau peuplement humain.
Cet oppidum est pratiquement circulaire, bordé par une falaise abrupte qui surplombe les gorges du ruisseau **Séguissous** ayant formé les remarquables **Petites et Grandes Aiguières**.
On ne peut y accéder que par un sentier partant de Suzon et avec l'autorisation de B. Ferrière. Celui-ci en débroussaillant les *claps* mit au jour il y a une quinzaine d'années des vestiges de maisons et divers objets : pièces de monnaies, amphores, une lampe à huile de type carthaginois et un élément de collier qui porte une inscription en caractères arabes reproduisant un extrait du Coran.
Marc Bordreuil, conservateur du Musée d'Alès, fut informé de ces trouvailles, qui firent l'objet d'une conférence organisée à Bouquet par le maire M. Letailleur.
Gautefrache se trouve en face sur un éperon barré.

Louis Raymond

Les archéologues ne sont pas d'accord sur la situation de l'oppidum de Ségusion.
Les principaux sites recensés sur la commune de Bouquet sont, du sud au nord :
1) Le Clergue - oppidum;
2) La Seynette - oppidum;
3) le Mont Lansac - oppidum dit **Camp de César**;
4) l'oppidum de **Saint Peyre** ou de Saint Peïle, appelé aussi **Camp des Romains** ou **Camp de Suzon**;
5) l'oppidum de **Gautefrache**, ancien Gautofracho, Gaouto-Fracho est un éperon barré avec des remparts en pierres sèches au sud.
Il y a également d'autres *oppida* sur la commune de Brouzet.

Jean-Luc Eymery

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

27. Communauté de St-André-de-Lancize

Affaires Étrangères Mémoires et documents vol. 1640, État général

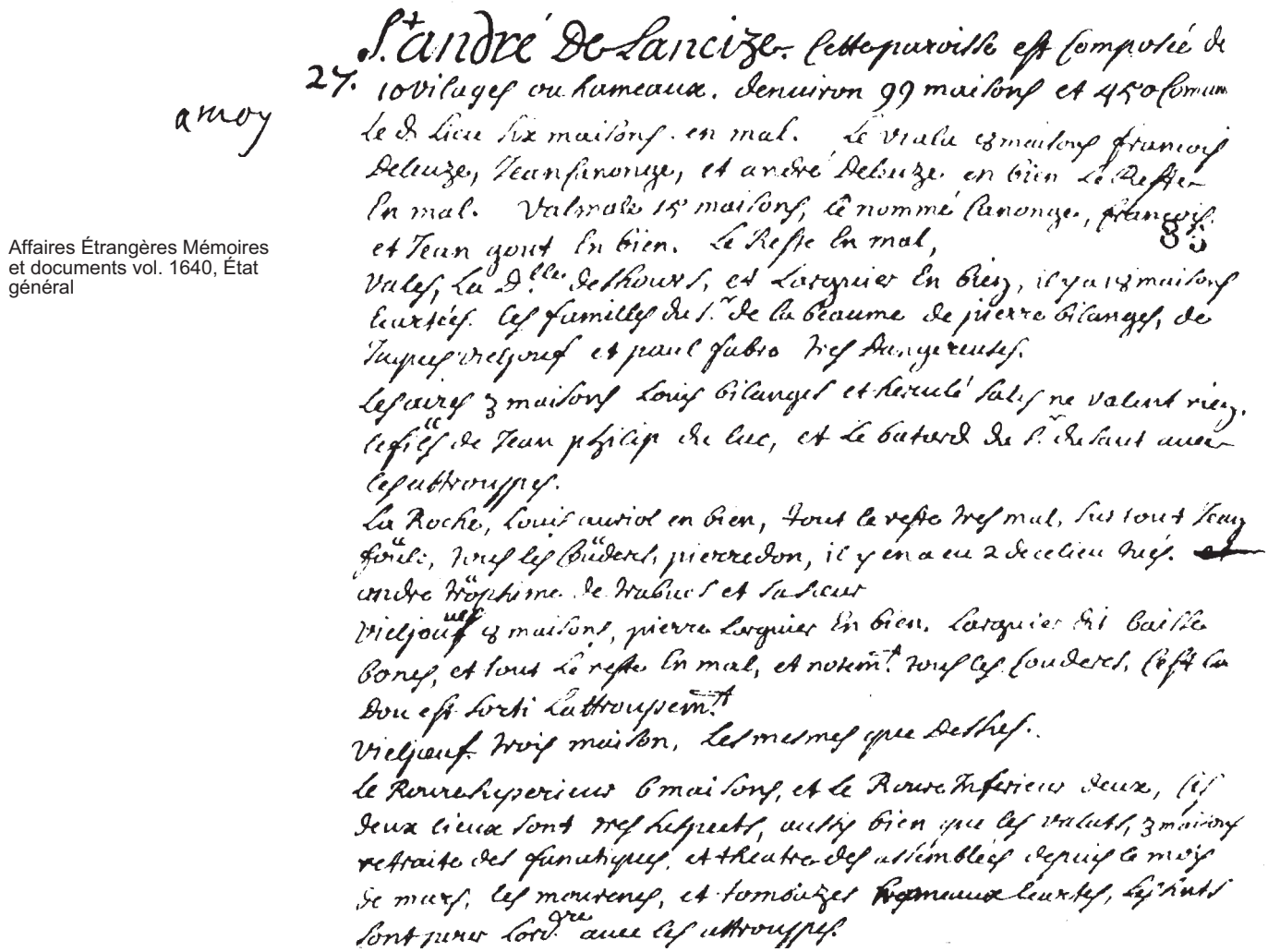

27. St André de Lancize. Cette paroisse est composée de 10 villages ou hameaux. Denviron 99 maisons et 450 communiants le d. Lieu six maisons en mal. Le Viala 8 maisons François Deleuze, Jean Canonge, et André Deleuze en bien le Reste en mal. Valmale 15 maisons, le nommé Canonge, François et Jean gout en bien. Le Reste en mal, 85
Valès, la D.lle Deshours, et Larguier en bien, il y a 18 maisons ecartées. Les familles du S.r de la Beaume de pierre Bilanges, de Jaques Vieljouf et paul fabre tres dangereuses.
Les aires 3 maisons Louis Bilanges et Hercule Sales ne valent rien. Le fils de Jean philip dit luc et le batard du S.r Dusaut avec les attroupes.
La Roche, Louis auriol en bien, tout le reste tres mal, sur tout Jean foulc, tous les Couders, pierredon, il y en a eu 2 de ce lieu tués. André Trophime de Trabuc et sa soeur
Vieljouf 8 maisons, pierre Larguier en bien. Larguier dit Baille bons, et tout le reste en mal, et notam.t tous les Coudercs, c'est la dou est sorti l'attroupem.t
Vieljouf trois maison, les mesmes que dessus
Le Rouve superieur 6 maisons, et le Rouve inferieur deux, ces deux lieux sont tres suspects, aussi bien que les valats, 3 maisons retraite des fanatiques, et theatre des assemblées depuis le mois de mars, les mourenes, et tombezes hameaux ecartés, les hnts sont pour lord.re avec les attroupes.

27 **St André de Lancize**. Cette paroisse est composée de 10 villages ou hameaux d'environ 99 maisons et 450 communians
Led lieu six maisons en mal.
Le Viala 8 maisons François Deleuze, Jean Canonge, et André Deleuze en bien le reste en mal.
Valmale 15 maisons, le nommé Canonge, François et Jean Gout en bien, le reste en mal,
Valès, la Delle Deshours, et Larguier en bien,il y a 18 maisons ecartées. Les familles du Sr de la Beaume, de Pierre Bilanges, de Jaques Vieljouf et Paul Fabre tres dangereuses.
Les Aires 3 maisons, Louis Bilanges et Hercule Sales ne valent rien. Le fils de Jean Philip dit Luc et le batard du Sr Dusaut avec les attrouppes.
La Roche, Louis Auriol en bien, tout le reste tres mal, surtout jean Foulc, tous les Couders, Pierredon, il y en a eu 2 de ce lieu tués. André Trophime de Trabuc et sa soeur
Vieljouf 8 maisons, Pierre Larguier en bien, Larguier dit Baille bons et tout le reste en mal, et notamment tous les Coudercs, c'est la dou est sorti l'attroupement
Vieljeuf trois maison, les mesmes que dessus
Le Rouve Supérieur 6 maisons et le Rouve inferieur deux, ces deux lieux sont très suspects, aussy bien que les Valats, 3 maisons retraite des fanatiques et théatre des assemblées depuis le mois de mars; les Mourenes et Tombazes hameaux écartés, les hnts (pour habitants) sont pour l'ordinaire avec les attrouppes.

Début de la transcription de la page suivante (Affaires Étrangères Mémoires et documents vol. 1640, état détaillé folio 189)

189

Etat de ceux qui se sont le plus distingués en mal dans la paroisse de St André de Lancize

St André
Catherine Detour, Antoine, Jaques
Pierre Larguier ses enfans et
Suzanne Malaval sa fille naturelle.
Louis Vieljeuf, Gabrielle Pic sa femme
Barthelemi, Jaques, Denis, Marie,
Louise et Jeanne.

Le Viala.
Damoiselle Claude de Plantier Veuve
a François Deleuze Sr de Lancizole
François, Louis, Louise, Pierre, et
Margueritte ses enfans, assidus aux
assemblées
Daniel Verdelhan, Antoine, Claude
Jeanne et Marie ses enfans, led. Daniel
avec les attroupés
Jean Canonge, Jean et François
Tout le reste dud. lieu dangereux.

Etat de ceux qui se sont le plus distingué en mal dans la paroisse de S.t André de Lancize

189

S.t André.

D. Catherine detour, antoine, Jaques, pierre Larguier ses enfans, et Suzanne malaural sa fille naturelle.

D. Louis vieljeuf, gabrielle pic sa fée. Barthelemi, Jaques, denis, marie-Louise et Jeanne.

Le Viala.

D. Damoiselle Claude deplantier v.e. a francois deluze S.r de Lancizole — francois, Louis, Louise, pierre, et marguerite ses enfans. assidus aux assemblées.

ph. Daniel verdelhan, antoine, Claude-Jeanne, et marie. ses enfans, led Daniel avec les attroupes.

D. Jean Lanonge. Jean, et francois

Tout le reste du lieu dangereux.

Vales.

D. Pierre plantier S.r de la Beaume d.elle Jeanne de noguier sa f.e. pierre son fils continuellem.t aux assemblées.

ph. pierre bilanges, Jeanne vareilly sa f.e, marguerite. fanatiques

ph. Jaques vieljouvès, marg.te corriger sa f.e, David etienne, marg.te anne marie.

Le Teissonial.

ph. Jaques vieljeuf, Jeanne gout sa f.e pierre, Jaques, andré, Jeanne, et Louise

ph. Marie Chantagrel, bellefille de Larguier. aussy fanatique

Valmale

ph. francois vieljeuf. marthe martin sa f.e. marguerite, marie, Jeanne, Louise.

ph. pierre gout, pierre, francois, marie, Judith ses enfans coure.

ph. pierre corriger, Jeanne deluze sa f.e.

Tout le reste est dangereux excepté les familles, d'André pic. et de Jeanne alcais

La Combe

ph. Pierre Siruain, sibille pic sa f.e Jaques, esperance, anne, Louise, francoise, pierre; et Jean deleuze gendre d'Esteve avec les attroupés. on doutte qu'antoine niaye de S.te Sernin pour s'y mettre.

Le Luc.

ph. Jean philip, anne sa fille. Jaques, et pierre avec les attroupes.

ph. Le Cataud, de S.t Jean de Saut avec les attroupés.

Le Reste dangereux excepté la famille de S.t estienne de Saut.

Les aires

Hercule Sales, Jaques, Louis, Jean. ses enfans. marie sa niece fanatiques.

La Roche

ph. pierre Couder, Jeanne mejan sa femme Jeanne, francoise. Jean et Jaques avec les attroupés, on dit que pierre y a été tué.

ph. Jean metge, Jaquette Siruain sa femme pierre, Etienne, eleonor; Jean avec les attroupés

ph. Jean andre, dit budyel, et sa famille phanatiques les garçons David, et pierre avec les attroupés.

ph. pierre pierredon, marie, Jeanne, Louise Suzanne. pierre avec les attroupés.

ph. pierre Ramson, marthe florit, antoine Jaques estienne francoise, il y en a eu vn de tué avec les attroupés.

ph. Trophime andré avec les attroupés, francoise et Jeanne ses filles fanatiques demeurent a trabuc Voyez led

D. Jean andré, andre andré son frere a été condemné aux galeres

D. S.r pierre Bondiran d.elle Louise Velay sa f.e Jean, pierre, andré catherine phanatique.

Tout ce lieu est dangereux on ne sauroit sur qui compter

Vales
Pierre Plantier, Sr de la Beaume, Delle Jeanne de Noguier sa femme, Pierre son fils continuellement aux assemblées
Pierre Bilanges, Jeanne Vareilles sa femme, Marguerite fanatiques
Jaques Vieljouvès, Margueritte Corriger sa fem.
David, Etienne, Marguerite, Anne Marie.

Le Teissonial
Jaques Vieljeuf, Jeanne Gout sa femme
Pierre, Jaques, André, Jeanne et Louise
Marie Chantagrel, bellefille de Larguier
aussy fanatique

Valmale
François Vieljeuf, Marthe Martin sa fem.
Margueritte, Marie, Jeanne et Louise
Pierre Gout, Pierre, François, Marie,
Judith ses enfans coure(urs)

ARCHIVES R.F.

Vieljouves.

ph. Jaques Larguier, gabrielle Tinel. Simon, pierre. Jean Jaques antoine, Jean, avec les attroupés.

ph. marie Hours. marie, Francoise, Jean, moise, Salomon, Chef avec les attroupés. leur surnom, Couders. dit les docteurs.

ph. marie martel, Jean, David — antoine estienne Suzanne avec les attroupés.

Detous les habitans de ce lieu. il ny a que les enfans de simone deuze veuve d'estienne Larguier qui ne vont point avec les attroupés.

Vieljeuf

Jeanne Larguier marie, pierre et Jean paradis. Jean Janin son gendre Jeanne paradis sa fem. Jeanne leur fille, fanatiques et avec les attroupés.

Les autres deux habitans ne valent guere plus.

Le Rouve haut.

ph. Jaques martin, maryte andré sa fem. Jaques antoine, Jean, pierre Jean pierre, David, tous avec les attroupés.

Tout le reste dangereux.

Le rouve Bas.

ph. Jean Jouanenc, dangereux, obtient par present de passeports dont il fait de tres mauvais usages. Louise sa soeur nest revenue a sa maison que pour y faire un batard et s'en est retournée.

David pascal et toutte sa famille tres dangereux.

Les valats de Lancize.

ph. Louis Bauzedier, maryte deuze, Daniel pierre, marie, simone —

Les autres trois maisons tres dangereux.

Pierre Corriger, Jeanne Deleuze sa fem.
Tout le reste est dangereux excepté
les familles d'André Pic et de Jeanne Alcais

La Combe
Pierre Sirvain, Sibille Pic sa fem.
Jaques, Esperance, Anne, Louise, Françoise. Pierre; et Jean Deleuze gendre du susdit
avec les attroupés, on doubte qu'Antoine
n'aye deserté du service pour si mettre

Le Luc
Jean Philip, Anne sa fille. Jaques, et Pierre avec les attroupés
Le batard de Sr Jean du Saut avec les attroupés`
Le reste dangereux excepté La famille de Sr Estienne du Saut

Les Aires
Hercule Sales, Jaques, Louis, Jean ses enfans, Marie sa niepce fanatiques

La Roche
Pierre Couderc, Jeanne Mejan sa femme Jeanne, Françoise. Jean et Jaques avec les attroupés, on dit que Pierre y a été tué. Jean Metge, Jaquette Sirvain sa femme Pierre, Estienne, Eleonor; Jean avec les attroupés
Jean André dit Baduel et sa famille phanatiques ses garçons David et Pierre avec les attroupés
Pierre Pieredon, Marie, Jeanne, Louise Suzanne. Pierre avec les attroupés
Pierre Rampon, Marthe Florit, Antoine, Jaques, Estienne Françoise, il y en a eu un tué avec les attroupés
Trophime André avec les attroupés, Françoise et Jeanne ses soeurs fanatiques demeurent a Trabuc sojgnena led. Jean André, André André son frere a été condamné aux galères
Sr Pierre Bonduran, Delle Louise Velay sa fem.
Jean, Pierre, André, Catherine phanatiques
Tout ce lieu est dangereux on ne
scaurait sur qui conter

Vieljouves
Jaques Larguier, Gabrielle Tinel
Simon, Pierre, Jean Jaques, Antoine, Jean avec les attroupés
Marie Hours, Marie, Françoise,
Jean, Moise, Salomon, Chef avec
les attroupés. leur surnom, Couders dis les docteurs.
Marie Martel, Jean, David
Antoine, Estienne, Suzanne avec
les attroupés
De tous les habitans de ce lieu
il ny a que les enfans de Simone
Deveze veuve d'Estienne Larguier qui ne vont point avec les attroupés

Vieljeuf
Jeanne Larguier, Marie, Pierre
et Jean Paradis. Jean Janin son
gendre Jeanne Paradis sa fem. Jeanne leur fille, fanatiques et avec les attroupés.
Les autres deux habitans ne
valent guere plus.

Le Rouve haut
Jaques Martin, Margueritte André sa fem., Jaques Antoine, Jean, Pierre, Jean Pierre, David, tous avec les
attroupés
Tout le reste dangereux.

Le Rouve bas
Jean Jouanenc, Dangereux, obtient par presens de passeports dont il fait de tres mauvais usages
Louise sa soeur nest revenue a sa maison que pour y faire un batard et s'en est retournée
David Pascal et toutte sa famille
tres dangereux

Les valats de Lancize
Louis Bauzedier (?), Margueritte Deveze,
Daniel, Pierre, Marie, Simone
Les autres trois maisons tres
dangereux`

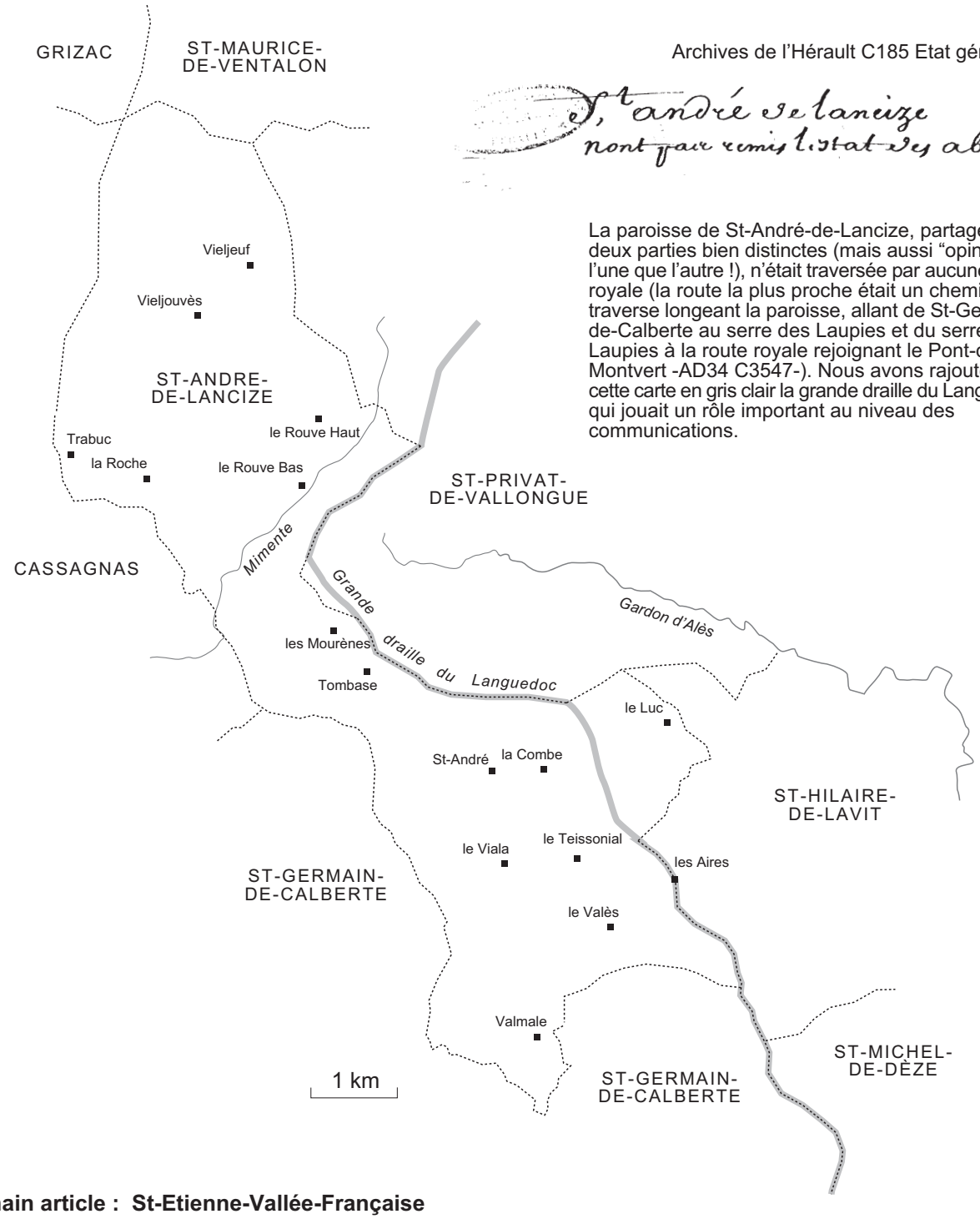

Archives de l'Hérault C185 Etat général

St André de Lanize
ont pas remis l'état des absents

La paroisse de St-André-de-Lancize, partagée en deux parties bien distinctes (mais aussi "opiniâtres" l'une que l'autre !), n'était traversée par aucune route royale (la route la plus proche était un chemin de traverse longeant la paroisse, allant de St-Germain-de-Calberte au serre des Laupies et du serre des Laupies à la route royale rejoignant le Pont-de-Montvert -AD34 C3547-). Nous avons rajouté sur cette carte en gris clair la grande draille du Languedoc qui jouait un rôle important au niveau des communications.

Prochain article : St-Etienne-Vallée-Française

Pierre ROLLAND
Chronique des luttes religieuses en hautes Cévennes
1550–1740
Lamelouze et Saint-Martin-de-Boubaux
Les Presses du Languedoc - Montpellier, 2002, 160 p., 24€

Ce n'est pas aux lecteurs du Lien qu'il est nécessaire de présenter Pierre ROLLAND, grand spécialiste des Camisards et de l'histoire du protestantisme cévenol.
On ne s'étonnera pas si son dernier ouvrage a pour cadre deux paroisses lozériennes de la haute vallée du Galeizon, son terroir d'adoption. Il en connaît l'histoire mieux que quiconque. Mais au fur et à mesure que le lecteur chemine à travers les chapitres (Implantation de la Réforme, Révocation, Guerre des Camisards, Retour à la paix), il constate que Lamelouze et St-Martin-de-Boubaux ne servent que de prétextes à brosser une fresque beaucoup plus vaste concernant toutes les Cévennes. On ne peut donc pas parler de monographie, tant d'autres lieux – parfois fort éloignés – sont cités. A ce titre le livre de P. Rolland ne devrait pas passionner que des lecteurs "locaux". D'abondantes annexes (un tiers du livre) reproduisent des textes souvent inédits d'un grand intérêt.

Officier magnanime ou criminel de guerre ?

S'il est bien vrai, comme le dit André Gaujac [cf LCC 130, p. 10], que le marquis de Lalande joua un rôle important dans les négociations avec Elie Marion (après avoir joué le même rôle quelques mois auparavant lors de la négociation avec Cavalier), on ne doit cependant pas en conclure que c'était un personnage recommandable.

Je suis étonné que l'on puisse songer à «l'honorer», car je pense que, loin d'avoir «compris que des hommes pouvaient être différents sur le plan religieux», il exécutait les ordres qu'il recevait sans états d'âme : appliquant la répression à outrance sous le maréchal de Montrevel comme nous le verrons plus loin, il se transforme, avec l'arrivée du maréchal de Villars mandaté pour faire la paix par tous les moyens, en artisan de la négociation. C'est ainsi qu'il se trouva «en concurrence» avec le baron d'Aigaliers, s'offrant lui aussi en intermédiaire de paix.
D'où la possible exagération du portrait au vitriol que d'Aigaliers à laissé de Lalande :

«Il commençait à l'âge de cinquante ans d'entrer dans le beau monde ; la stérilité de son esprit, et sa vilaine figure, qui avait auparavant empêché les dames de le recevoir dans leur commerce, était un obstacle que celles d'Alès avaient été obligées de surmonter ; et par la même raison qui, à ce qu'on dit, oblige les Indiens de sacrifier au diable, elles étaient non seulement obligées de le souffrir, mais aussi de lui faire la cour. Sa politique était d'aller brûler de temps en temps quelques maisons de campagne de ses meilleures amies, sous prétexte que les camisards s'y étaient retirés, tuer le rentier, le tout pour leur faire connaître son autorité. Le lendemain il leur allait faire visite, ou sans autre compliment, il quittait sa perruque, mettait un petit bonnet à sa tête, et étendu sur un fauteuil, les jambes sur chaque bras, il racontait à ces pauvres femmes ses anciens exploits de guerre, qu'elles étaient contraintes de faire semblant d'admirer, pour tâcher d'éviter qu'il n'en voulût faire de nouveaux à leurs dépens. Ceux qui connaissent l'évêque d'Alès, seront bien persuadés, qu'il ne pouvait pas manquer de se sentir une grande sympathie pour un homme d'un si odieux caractère, que celui de qui je fais cette légère ébauche ; aussi vivaient-ils dans une parfaite intelligence, également haïs de la noblesse et du peuple. Ils avaient pour le genre humain une haine, de laquelle ils donnaient souvent des marques funestes. Il n'y avait que des miquelets et autres meurtriers qui eussent connu l'art de gagner leurs bonnes grâces. »
[Mémoires d'Aigaliers édités par G. Frosterus, Lausanne 1866].

Nous n'avons que très peu d'éléments biographiques sur sa carrière avant et après la guerre des camisards. Nous pouvons cependant dire en réponse à la question d'Henri Depasse dans le LCC n°129, que Jean-Baptiste du Deffand, marquis de la Lande, est né en 1651, a été fait brigadier en 1690, et à servi en Piémont sous Catinat. (renseignements tirés d'une note de Charles Bost dans le livre de la baronne de Charnisay sur le baron d'Aigaliers page 110). Toujours d'après Bost, il sert encore en Languedoc en 1713 (c'est lui qui réussit à faire prendre Claris et tuer Mazel au mas de Couteau près d'Uzès en octobre 1710).

Maréchal de camp des armées du roi, Lalande est nommé commandant du «canton» d'Alès en décembre 1703, et lieutenant-général en mars 1704. Dès janvier 1704, il s'illustre par des exécutions sommaires et la liberté de piller les villages suspects donnée à sa troupe. Ainsi le 22, il investit Cardet, et, *«n'y ayant trouvé que trois camisards qui étaient couchés dans une maison de quelque habitant, ayant reconnu que la troupe de Cavalier y avait été reconnue et que les habitants n'avaient pas fait leur devoir, il fit mettre le lieu au pillage et les soldats tuèrent quelques habitants et, là même, M. de la Lande fit passer par les armes les trois Camisards»* [Bosc III 56, manuscrit Cissalières].
Le 6 avril 1704, c'est à St-Maurice-de-Cazevieille que ses soldats, sous son commandement, pillent plusieurs maisons.
Ce même mois d'avril 1704, la décision est prise de détruire trois paroisses cévenoles très camisardes, St-Paul-la-Coste (dont Mandajors était l'un des principaux hameaux), Soustelle et Blannaves (Branoux en était le hameau principal). Ces paroisses, étant situées dans l'évêché d'Uzès et dans celui d'Alès avaient de ce fait échappé au brûlement des hautes Cévennes. Pour cette opération, le marquis de Lalande rassembla quatre mille cinq cents hommes à St-Martin-de-Boubaux d'après le manuscrit Cissalières, qui décrit ainsi leur action :

«Ces troupes dispersées brûlèrent généralement toutes les maisons des paroisses sans en excepter aucune, [ainsi que] tous les meubles et effets que les soldats ne pouvaient pas emporter. Ils tuèrent de tout sexe et âge tous ceux qu'ils trouvèrent. On assure que dans cette expédition, ils tuèrent ou brûlèrent plus de cent personnes et que les soldats y firent plusieurs cruautés envers le sexe. On dit qu'à Branoux se fit un grand carnage ayant trouvé soixante ou quatre vingt personnes qui s'étaient sauvées et cachées dans quelque ruisseau écarté. Ils furent tous tués. A Mandajors, on tua dans une maison huit personnes qui étaient malades et n'avaient pu fuir».

Louvreleuil confirme les propos du juge Cissalières :
«Ce lieutenant général ordonna à M. de Villars de traiter de même huit ou neuf autres lieux circonvoisins qui avaient donné retraite aux camisards. Ce commandant, suivi des Cadets de la Croix et de quatre mille soldats, en y comprenant les milices, les mit successivement à feu et à sang, après les avoir livrés au pillage. On ne fit grâce qu'aux femmes et qu'aux enfants à la mamelle. Pour tous les hommes, on les passa au fil de l'épée, et on fit un butin très considérable ; car on enleva une quantité prodigieuse de bestiaux. On ne peut se représenter à quels excès alla le dégât que firent ces troupes. Il suffira de dire qu'elles versèrent plus de sept cents tonneaux de vin ; et qu'elles ne laissèrent sur pied que cinq ou six maisons d'anciens catholiques, qui furent même démolies peu de temps après.»

Les «Cadets de la Croix» qu'évoque Louvreleuil, sont en réalité «Florentins» (milices catholiques de la région de St-Florent), comme il le précise lui-même par la suite : *«Ensuite il fut au village de Brenoux, où les habitants mêmes lui avouaient que les rebelles y avaient fait séjour : il châtia leur silence criminel en les abandonnant aux anciens catholiques de St-Florent attroupés qui tuèrent plus de deux cents personnes sans épargner que les petits enfants, et mirent le feu à toutes les maisons»*. Lalande se vante de ces tueries auprès d'un habitant d'Alès : *«Lalande dans ce voyage qu'il a fait à Branoux, St Paul et Soustelle, m'assure que l'on y avait tué de ces scélérats en tout 600. Ils ont été tués depuis le 13 jusqu'au 16 du mois dans les quatre jours que Mr de Lalande a resté*

dans ces trois ou quatre paroisses.»

Même le maréchal de camp Julien, l'exécutant du brûlement des hautes Cévennes, qui n'était pourtant pas un enfant de chœur, écrit au ministre Chamillard que l'expédition *«ne coûta pas la vie à un seul camisard armé, mais seulement à tous les paysans desdites communautés qui ne purent pas fuir, de même que les femmes, c'est-à-dire qu'il y eut environ cent cinquante personnes d'égorgées par les troupes»* [lettre citée par Bosc tome III, page 339].

Enfin, c'est encore sous le commandement de Lalande, après la découverte des entrepôts et hôpitaux camisards des grottes d'Euzet que se passe cet épisode rapporté par le curé Louvreleuil : *«Les soldats catholiques eurent tant de joie de leur victoire et du gros butin qu'ils avaient fait, que plusieurs d'entre eux s'amusèrent à porter à la pointe de leurs épées des enfilades d'oreilles de camisards tués».*

Bien sûr, il ne faut pas être naïf : sous d'autres commandants on trouve probablement des faits tout aussi horribles, et dans toute guerre d'ailleurs il se passe des choses horribles. Les atrocités commises en certains lieux par les camisards devaient probablement aussi contribuer à pousser les soldats à l'inhumanité. Il nous faut donc nous replacer dans l'esprit de l'époque pour envisager, peut-être, des «circonstances atténuantes» même pour les cruautés les plus terribles. Mais quand même, bien qu'il y ait prescription depuis belle lurette de tels faits, de là à songer à honorer la mémoire d'une personnalité aussi sinistre, me semble-t-il, que celle de du Deffand, marquis de Lalande, il y a un pas important !

Par contre, si l'on devait honorer quelqu'un pour son humanité lors de ces évènements, ce serait bien Pierre Vedel, le prieur de St-Martin-de-Corconnac, évoqué par Jean Castan dans le même numéro de LCC pages 8 à 10, dont je rappelle l'histoire en quelques mots. Prêtre qui ne s'était pas réfugié en ville comme la plupart de ses confrères, Pierre Vedel est épargné par les camisards commandés par Abraham Mazel, à qui une inspiration (divine) ordonne de ne faire aucun mal. Après la prise de Mazel, ce prieur compatissant intervient, à la demande du cadet La Forêt, auprès des autorités tant civiles que religieuses, et le sauve d'une exécution certaine.

Voilà un personnage qu'il me paraîtrait infiniment plus juste d'honorer que le marquis de Lalande !

Pierre ROLLAND

à propos de Mr VIGNES, guérisseur par la foi

Notre ami Georges Martin nous transmet l'anecdote ci-dessous, contée par P. Rousset en 1975 en souvenir de ses grands parents, et que nous reproduisons avec l'accord de sa fille Mme Gaillard qui habite toujours Concoules.

Chez mes grands parents Balme, j'ai souvent entendu raconté l'histoire que je vous rapporte ici.

La vue de ma grand'mère Marie, alors jeune femme de 30 ans, avait pour une raison inconnue sérieusement baissé. Très ennuyée et après avoir tergiversé assez longtemps, en accord avec son mari, il fut décidé de se rendre à Vialas où Mr Vigne guérisseur ou plutôt thaumaturge avait la réputation de faire des cures merveilleuses.

Surtout dans le milieu protestant, il était considéré comme un saint. Il l'était à coup sûr vu son intégrité et la dignité de sa vie. Sa réputation s'étendait à une vaste région et le nombre de personnes qui voulaient le voir était tel qu'un service journalier par diligence avait été établi entre la gare de Génolhac et Vialas uniquement pour eux.

Je me rappelle l'avoir vu assez souvent à Génolhac. Il est mort vers 1920, je pense.

Je reviens à mes grands parents. Un matin on attela l'ânesse à la carriole et on se rendit à Vialas, à une quinzaine de kilomètres.

Arrivés à destination, on les introduisit dans la salle d'attente de Mr Vigne où attendaient d'autres personnes? Après avoir attendu un moment celui-ci apparût dans le local et prononça une assez longue homélie comme un ministre du culte. C'était un homme de grande foi. Ensuite, interrogeant une à une les personnes présentes, il leur donnait des conseils pour la conduite de leur vie et parfois un traitement bénin.

Arrivé à ma grand'mère, celle-ci lui raconta sa mésaventure. Il se borna à lui donner quelques conseils pour son régime alimentaire en lui interdisant formellement le vin et le café.

Rassurés, mes grands parents s'en retournèrent à la Loubière.

Désillusion : quelques jours plus tard ma grand'mère n'y voyait plus du tout. La foi ne les avait cependant pas abandonnés et par une matinée ensoleillée ils attelèrent à nouveau l'ânesse et s'en retournèrent à Vialas où Mr Vigne paraissant surpris leur dit «que revenez-vous faire ici ?»

– « Ah Moussu y verié pas gaire et aro y veré pas plus » [Monsieur, je n'y voyais guère et maintenant je n'y vois plus].

– « Comment vous n'y voyez plus », dit-il en la menant à la fenêtre, «regardas de fouoro» [regardez dehors].

Elle y vit clairement.

Mon grand'père qui était un cœur tendre pleura d'émotion.

Mr Vigne leur demanda « n'avez-vous pas bu de ce que je vous avais interdit ? » Ils se regardèrent et la mémoire leur revint qu'après leur première visite, ils étaient rentrés à l'auberge déjeuner et effectivement – oubliant la recommandation – ils avaient bu vin et café.

Reprenant leur modeste attelage, il revinrent à la Loubière et il ne fut plus question de leur mésaventure.

Toute leur vie ils parlèrent de cette aventure qu'ils appelaient un miracle et affirmèrent son authenticité.

Lyon, le 18.12.75

P.Rousset

En souvenir de mes très chers grands parents.

Le château vieux d'Anduze

par Gérard CAILLAT

On sait qu'à la suite du soutien apporté par Pierre Bermond d'Anduze au comte de Toulouse, Blanche de Castille confisca ses biens, dont le château d'Anduze. Celle-ci se serait alors empressée de faire démanteler la forteresse d'Anduze « *dont il ne reste nulle trace* »[1]. Cette opinion, pour le moins expéditive[2], vise les éventuels vestiges architecturaux.

Outre la tradition, plusieurs documents d'archives font pourtant mention d'un « *château vieux* » d'Anduze.

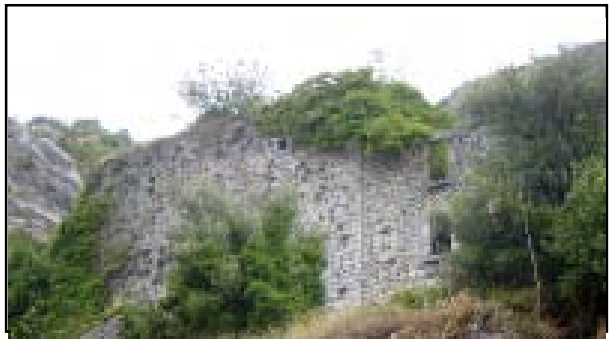

Le château du comte d'Alès

Successeur des Beaufort, Henry de Montmorency a récupéré le 13 décembre 1575 ce qui avait été alloué à Humbert dauphin du Viennois en 1343, dont la « *moitié de la ville d'Anduze, avec les châteaux et forteresses, juridiction, censives, émoluments et autres droits dépendances et appartenances à icelle moitié* » [3]. Il possède ainsi « *les toutelles juridictions haute, moyenne, basse, mere, mixte et impere et tout autre droit que le roi souloit avoir en et sur la moitié indivise de la ville St-Estienne d'Anduze et en toute l'Andusenque, sauf la souveraineté, féaulté, hommage et secondes appellations qui sont et appartiennent à sa majesté* ». La ville est « *chef de baronnie, de bailliage et de viguerie* ».

A ce titre, il possède également « *dans ladite ville d'Anduze et au-dessus icelle sous ledit grand rocher de St-Julien, une maison de deux étages voûtés de haut et de bas, y ayant un membre et une cisterne ou une fosse comme un puits à la basse voûte et deux membres au-dessus icelle. Laquelle dite maison était anciennement château du seigneur Comte d'Alès et à présent sert de geôle. Et dans icelle demeure un geôlier. Confronte de toutes parts avec ledit rocher de St-Julien* ».[4]

Il est aisé de suivre le devenir du château en suivant celui de la prison.

La prison

Le château a gardé cette vocation jusqu'au Premier Empire, comme en témoigne un « *projet de la prison municipale de l'arrondissement de la justice de paix d'Anduze* » établi en 1812, mais qui ne fut jamais exécuté.[5]

La matrice cadastrale porte mention de la démolition de la prison municipale en 1879. La parcelle (n° 20 du cadastre napoléonien), devenue terre non bâtie, appartient en 1892 à Louise Villeperdrix, née de Salles-Laurent de Vibrac à Montpellier, qui a succédé à Daniel Hostalier. La démolition fut loin d'être totale comme en témoignent les ruines encore visibles sur le chemin menant de la rue du « château vieux » à la chapelle Saint-Julien.

Daniel Hostalier, propriétaire en 1823 (case 441, section D), tenait ce bien de son épouse « *Marie Jeanne Magdelaine de Bardy baronne de la ville d'Anduze* », qui certifiait en 1790 jouir de sa « *terre et baronnie d'Anduze* ». Celle-ci consistait alors « *premièrement en l'ancien château comtal situé au dessus de la ville d'Anduse au pied de la montagne de St Julien avec le terrein y attenant dont je me dispense de donner les confronts et la contenance parce qu'il est compésié au cadastre moderne fait en 1643 sur le titre du sieur d'Airebaudouse baron d'Anduse et allivré sur la même table et proportion des biens non privilégiés* ». [6]

Le plan terrier

Le plan terrier de 1773[7] confirme les dires de la baronne d'Anduze. Le feuillet 4 porte comme « *noble* » la pièce comportant le « *chateau vieux à présent les prisons* [*en 1775*] » qui dépend de « *Mr d'Airebaudouze seign d'Anduze* ».

---

1 - Chassin et B. Bonifas : Maisons fortes et châteaux de la viguerie d'Anduze, 1990, BH 712.

2 - L. Malbosc montre cependant que les rois ont gardé longtemps en l'état les biens des Anduze : en 1229, le traité de Meaux réunit Anduze au domaine royal ; en 1242, le roi interdit au seigneur d'Anduze de rentrer dans le château réuni à la couronne ; malgré l'ordonnance de raser le château en 1254, on attendit 1256 pour enlever des pierres et des poutres.

3 - AD 30, 1 J 130, Etat du comté d'Alès (Hors série LCC en préparation).

4 -Les murs de la ville « *environnent la sommité dudit grand rocher, y ayant un grand circuit en haut auquel n'y a point de maisons que ledit rocher. Aux dits murs de laquelle n'y a qu'une tour [la Tour-Ronde, aujourd'hui de l'Horloge], et du long d'iceux, savoir du côté du levant, passe et bat le fleuve dit Gardon d'Anduze. Et en iceux dits murs y a sept portes.* »

5 - AM Anduze, 1 M 4

6 - Elle disait aussi « *jouir prendre et percevoir les 2/3 de langues de bœufs et vaches qui se tuent dans l'étendue de la juridiction dudit Anduse* », alors que Daniel Hostalier, baron de la ville de St Jean de Gardonnenque mais aussi « *seigneur de Veirac* » détenait l'autre tiers de cette leude.

7 - AD 30, E Dépôt Anduze CC 445

La dénomination de la voirie en souligne l'importance symbolique : « *du cimetière au château vieux* », « *rue ou chemin du château vieux* », « *chemin montant au château vieux* ». On y accède encore aujourd'hui par la « *rue du château vieux* ». La surface cadastrale de la parcelle est alors de 13 cannes 6 pans, soit 51,192 m² (la canne valant 3,792 m² selon une annotation de ce document).

Manifestement, il sert de repère, ce qui justifie à nouveau sa représentation à l'extrême nord-ouest de la feuille 6 qui décrit à l'opposé la grande parcelle du château Bourbon.

Deux autres monuments seulement, la fontaine et la Tour-Ronde (c'est-à-dire la Tour de l'Horloge), ont mérité d'être ainsi figurés. Le dessin en est sommaire mais fidèle dans son allure générale.

Aménagements des prisons

Le 3 mars 1689, suite à leur délibération du 7 janvier, les consuls d'Anduze passent « *devis des réparations à faire aux portes et murs de la ville d'Anduse et à la tour de L'Orloge* » auprès de Claude Sauzet Claris, architecte d'Anduze[8]. En ce qui concerne la tour, il s'agit notamment de refaire la toiture au « *membre ou est le rouage de l'orloge dans la tour, dans lequel il commence à pleuvoir* ». De plus, « *au bas de la tour qui sert de prison* », on va « *mettre un fer à deux branches à l'ouverture qui est du coté du jardin du sr Fraissinet* » et « *fere un trou pour servir de lieux communs aux prisonniers* ».

Le 10 novembre 1691, l'intendant ordonne néanmoins « *le rétablissement des prisons* », qui concerne cette fois

8 - Notaire Gaillère, AD 30 2 E 10/721. Dans ce même registre de 1689, on trouve plusieurs prix-faits passés sous l'impulsion des autorités : les communautés de Thoiras et Mialet (commune d'Anduze) reprennent l'entretien d'édifices publics qui leur incombait, même si elles n'en possédaient pas clairement la propriété.

le bâtiment cité par Montmorency.

Les consuls François Coste et Antoine Lambert s'exécutent le 23, en passant « *de leurs grés* », un nouveau bail à Claude Sauzet pour 810 livres[9].

L'acte reproduit « *l'Estat ou devis des réparations qu'il convient faire aux anciennes prisons de la ville d'Anduse auxquelles il y aurés par ce moyen quatre membres différents, savoir deux en bas, et deux en haut, un membre pour la demeure du geolier, comme est marqué au plan ci contre* ». Malgré l'absence du plan, on reconnaît la disposition décrite en 1596.

L'ordonnance justifie d'y ajouter un logement. « *Comme ladite prison se trouve seule un peu éloignée des maisons, estant important que le geolier demeure joignant icelle, il sera convenable d'y ajouter une chambre au rez-de-chaussée pour sa demeure ordinaire* ». L'entrée de la prison se fera désormais sur la façade principale par cette pièce « *dans laquelle répondra la porte maistresse de ladite prison* ». Trois murs « *de trois canes et vingt pans de large et de deux canes d'hauteur du rez-de-chaussée au couvert* » (3,90 m) seront donc adossés au petit côté Est de la prison, « *du costé de la porte* ».

La nouvelle construction, la plus en ruine aujourd'hui, ne comporte aucune reprise. On peut penser que l'avenant, dont il est question en 1694, y ajoute le deuxième étage affecté à la prison des femmes sur le plan de 1812[10], et que dès cette campagne de travaux le « *château vieux* » présentait l'aspect général qu'on retrouve sur le plan terrier. Cet avenant a pu concerner d'autres modifications, que nous observons au-jourd'hui dans la construction.

Une des fenêtres de l'étage, anciennement élargie, devait être « *fermée avec barreaux de fer d'un pousse d'espesseur en carré posés de quatre en quatre pousses de distances l'un de l'autre avec deux traversant le tout bien arresté dans la pierre et fermée par une fenestre de bois double avec serrure et verrou* ». On s'est apparemment contenté de la rétrécir sans lui redonner sa dimension d'origine. De l'intérieur, on constate que les deux fenêtres de façade étaient à l'origine identiques.

Le bâtiment ancien était en mauvais état. « *Comme ladite ancienne prison est voutée au plus haut du toit il faut réparer les brèches qu'il y a en plusieurs endroits des murs et terrasser ladite voutte en sorte que le couvert aye trois pans de pente par cane* ». La voûte de la première pièce en entrant est « *entièrement tombée, il la faut remettre* ***au mesme estat*** *qu'elle estoit, ensemble le degred pour y monter qui est aussy tombé* ». Il était vraisemblablement plus simple de hausser le niveau de cette pièce que d'enlever les gravats. Entre les deux pièces se créait un dénivellement de 1,40 m. La communication entre les deux pièces, « *en forme de petite fenestre … pour donner à manger de la prison basse à ceux quy sont dans le cachot* », s'en trouvait obturée. Cela entraînait l'ouverture d'une porte dans le mur de séparation du rez-de-chaussée et certainement une modification de la porte d'entrée. La nouvelle voûte en plein cintre est simplement maçonnée.

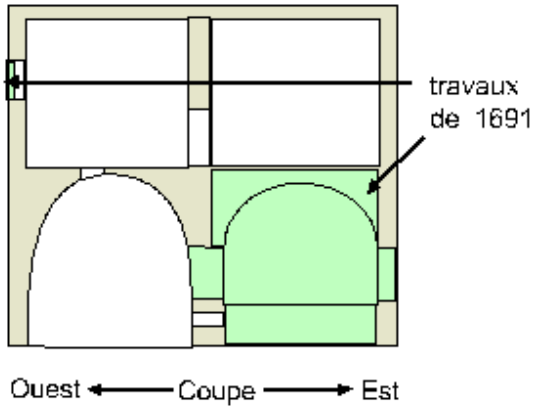

9 -AD 30 : E dépôt Anduze DD 11; quittances du 25 avril 1693 « *de Claude Sauzet dit Claris masson du lieu de Cassagnoles* » pour 309 £ pour payement « *imposé à son profit dans le préambule article 23 en déduction de celle de 810 du prix des réparations pour le rétablissement des prisons mentionnées au bail à lui passé le 23 novembre 1691* ».

10 - Le 21 mai 1694, Claude Sauzet acquitte Jacques Ribes marchand d'Anduze de 220 £, dont 62 £ dues par la communauté d'Anduze « *pour reste des augmentations du prix fait des prisons* » (E dépôt Anduze DD 11). Comme cela arrivait fréquemment, d'autres modifications ont pu être apportées au devis initial. Ainsi il est possible qu'on ait préféré ouvrir la porte actuelle sur l'ancienne « *citerne ou fosse* », au lieu d'utiliser l'accès par le trou dans la voûte.

Les latrines n'ont pas été oubliées. On avait donc prévu un « *petit lieu commun à un coin de la première prison basse, de six pans de diamètre autant d'hauteur dans terre ou dehors creusé jusques au rocher, dans lequel se viendra vuider le canon d'un autre trou qui sera fait à la voutte* ». Ce dernier est nettement visible au sud dans l'angle du mur qui sépare les deux voûtes. A l'étage, un « *pettit degred de bois ou plastre* » devait permettre d'accéder au « *trou quy a été anciennement fait pour jeter les ordures dehors, se trouvant plus haut que le sol de la hauteur d'un homme* ».

Hormis l'ajout de la partie Est facilement identifiable, le plan a été finalement peu modifié. Le devis prévoyait également un réaménagement intérieur avec, outre les six portes, « *un bon pavé avec brique ou un glassis avec achaud en toute l'estandue du sol des deux prisons hautes* ».

Les travaux ultérieurs

A cette époque, le château se trouvait à l'extérieur de l'enceinte de la ville. Bien que la parcelle soit contiguë à la section urbaine du cadastre, elle appartiendra plus tard à la section D, essentiellement rurale, qui comprend les terres communes.

En 1703, Bâville demande de fermer l'enceinte[11]. « *Passant dans cette ville, il aurait verballement ordonné à messr les consuls de faire un mur de jonction depuis l'ancien de la ville jusques au coin des prisons passant par les ollivettes y pratiquant de redouttes afin de mettre la ville à couvert de ce costé là des insultes des scélérats et bandits attroupés* ».

Dans la précipitation, « *n'ayant pas eu le temps tant la chose pressoit de mettre aux enchères cet ouvrage il auroit esté résolu d'y faire travailler à journée* ». Sur « *l'advis des meilleurs habitants* », Paul Cavalier « *bourgeois* » et « *comptable* » de la ville, est chargé du suivi des travaux pour 30 £ par mois.

Il commence le 6 mars avant même que la communauté ait obtenu l'autorisation de Bâville, qui arrivera le 16 mars, d'emprunter 600 £. La somme, empruntée à Louis Maurin et Simon Greffeuille, marchands, est versée le 28 mars à Cavalier. Elle est épuisée au bout de « *54 jours ouvrans* », le 5 mai. « *Il reste cependant presque la moitié de l'ouvrage à faire et parce qu'il ne souffre point de retardement puisqu'il s'agit de mettre la ville à couvert de ce coté là des insultes des scélérats et bandits attroupés* ».

Paul Cavalier continue « *les despenses de son propre argent jusques à sa perfection* ». Le maire, Mr de La Blaquière, maire, lui verse alors un deuxième acompte de 600 £. Le compte est clos le 16 juillet 1703.

Il faut enfin dire deux mots du projet avorté de 1812[12], qui prévoyait de rationaliser l'organisation de la prison. L'ouverture d'une porte au centre du rez-de-chaussée aurait permis de distribuer la prison à partir d'un guichet. Permettant les visites, il aurait donné sur un escalier à double rampant, ménageant sous la cage des toilettes fermées. L'agrandissement des fenêtres aurait donné à la façade un aspect symétrique.
A l'arrière de la prison, deux cours de promenade pour les détenus aurait dû être aménagées sur le terre plein, avec un accès par le premier étage. Le devis prévoyait de creuser des fondations de 1,50 m.

Le château des Bermond

Au nord, ce terre plein est délimité par des murs apparemment médiévaux plaqués contre le rocher excavé à cet effet. En partie pourvus de corbeaux, ils semblent correspondre aux murs intérieurs de constructions bien plus vastes que l'ancienne prison.

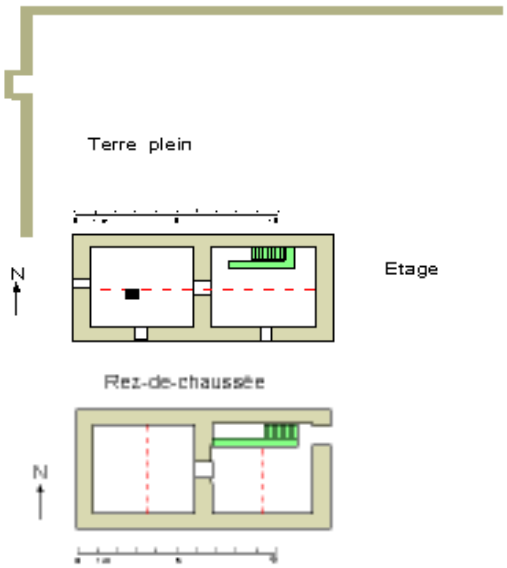

11 - E Dépôt Anduze CC 321, Délibération du 25 mars 1703

12 - Devis estimatif des réparations à faire pour la prison municipale d'Anduze dans le cidevant Château, E Dépôt Anduze 1 M 4.

Une communication directe entre ce(s) bâtiment(s) et l'étage existait à l'origine par une ouverture d'environ 1,40 m de haut actuellement bouchée sur le mur Ouest des prisons. Difficilement repérable à l'extérieur, du fait de la végétation, elle est très visible de l'intérieur à une hauteur d'environ 2,20 m du sol de l'étage. Une autre ouverture presque carrée (0,58 x 0,56 m), décalée par rapport aux axes des voûtes, permettait l'accès à la « *fosse ou citerne* » de l'étage inférieur. Il faut noter qu'au premier, il n'y a en fait qu'une seule voûte en berceau brisé, dans le sens longitudinal, et que le mur de refend paraît postérieur.

Le rez-de-chaussée est en grande partie excavé dans le rocher qui suit une pente Est-Ouest.

Cela justifie peut-être le parti pris d'orienter les voûtes différemment suivant les étages.

Peut-on à partir de ces éléments (pour l'essentiel les voûtes à la facture assez soignées) dater l'édifice ? Le Dr Paulet, sans conviction, cite une tradition selon laquelle ce serait le dernier Marc de Beaufort qui aurait reconstruit ou réparé le « *château vieux* » , donc au 16ème siècle. Cela ne semble guère plausible[13].

Il y a peu de vraisemblance que les différents successeurs des Bermond aient entrepris des travaux importants à Anduze. Humbert n'en eut guère le temps. En 1346, Alès devient pour les Beaufort le chef lieu de la comté.

Peut-on pour autant en déduire que nous avons effectivement affaire au château des Bermond ?

Aucun signe architectural ne paraît évident.[14] Manifestement les anciennes prisons faisaient partie d'un ensemble plus important intégrant au minimum le terre plein.

On pourrait émettre l'hypothèse qu'au moment du démantèlement, les officiers royaux pensèrent à récupérer les matériaux les plus intéressants, mais gardèrent des lieux de stockage pour leur propre usage. Les deux niveaux presque aveugles, qui du point de vue du terre-plein auraient un rez-de-chaussée, correspondraient assez bien à cette destination.

Evidemment, seules des fouilles permettront de comprendre l'articulation de l'ensemble des vestiges qui occupent une surface d'environ 500 m² et de dater les constructions.

Le site présente une situation particulièrement favorable, à mi-pente du castrum qui occupait le sud du rocher de Saint-Julien. En se réservant la partie haute, les Bermond pouvaient donner en fief des parcelles du bourg castral, où résidaient ses chevaliers. En 1400, on y trouve par exemple Pierre de Colias, « *seigneur de Las Courts comme mari et procureur de Sibiende de Cabrières* », qui hommage au comte d'Alès la tour de Veyrac. Dite aujourd'hui tour de Pezène, celle-ci présente avec ses bossages caractéristiques la marque du 12ème siècle.

13 - *Histoire de la ville d'Anduze*, par le Dr Paulet, 1847. Un autre Marc de Beaufort était comte d'Alès de 1473 à 1483

14 - Nous tenons à remercier ici Nicolas Faucherre, Sophie Aspord, et Philippe Mercier qui se sont rendus sur le site après la réunion de LCC du 22 août.

Châteaux forts par Nicolas FAUCHERRE
un CD-ROM (PC et Mac) - éd. Syrinx, 1999

Les participants à la visite de Durfort, le 22 août dernier, ont pu apprécier les commentaires éclairés de Nicolas FAUCHERRE. Aussi n'est-il pas déplacé de rappeler ici que ce grand spécialiste de l'architecture militaire médiévale est l'auteur d'un CD-ROM édité il y a quelques années et entièrement consacré aux châteaux forts.

Des tours en bois de l'an 1000, entourées de palissades, implantées sur une motte, aux puissants donjons protégés par un système complexe de défenses des siècles suivants, c'est à travers toute l'histoire et l'évolution des fortifications que nous propose de naviguer ce CD.
Une exploration sophistiquée tout en restant simple et intuitive permet d'accéder aux cartes, photos, détails architecturaux, textes et aux principaux sites Internet consacrés aux châteaux forts.

La franc-maçonnerie alésienne dans le premier quart du XIXème siècle
1. le schisme

par G. LIOTARD

Dans de précédents numéros nous avons donné un aperçu de l'histoire des loges de Barjac et Alès au XVIIIème siècle[1]. Nous voilà maintenant arrivés à la tourmente révolutionnaire, avec sa période «extrémiste», la Terreur.

Le jésuite Barruel voulait que la franc-maçonnerie soit irreligieuse et subversive; pourtant des religieux étaient francs-maçons comme notre vieille connaissance l'abbé de Goudargues Fromageot, «orateur» à la loge de Barjac. Par ailleurs le Vénérable d'Alès, Sugier de Chantilly, était un fédéraliste forcené, partisan du Roi, ce qui lui valut d'avoir la tête tranchée par la guillotine, tout comme notre abbé de Goudargues non «signataire».

La loge des *Amis rassemblés par la vertu*

En 1802 un document[2] rappelle que les travaux de la loge *Les Amis Rassemblés par la Vertu* ont été «suspendus» depuis plus de dix ans.

Cette loge avait été constituée grâce à l'action de «l'Orient d'Avignon» connu sous le titre distinctif de *St-Jean d'Écosse de la Vertu persécutée*. L'acte datait du 15/7/5790 (lire 1790)[3]. Il était donc postérieur au 14 juillet 1789 !

Un demande de «constitution légale» avait été envoyée au Frère Payot à Paris[4]. Elle commence ainsi : *«L'Orient d'Alais aux Très Chers Frères composant le Grand Orient de France…»*. Il s'agit de la Respectable Loge de la Triple Alliance de St-Jean d'Alais sous le titre des *Amis Rassemblés par la Vertu.*

Une lettre du 9 décembre 1790 nous apprend que *«le Très Cher Frère Durand, Vénérable, a ouvert la loge d'Apprenti(f)* [donc au premier grade] *avec les acclamations d'allégresse qui sont dévouées au Grand Architecte de l'Univers qui seul est notre guide»*.

En fait l'installation (ou plutôt la réinstallation) du Collège des Officiers de cette loge aura lieu en 1803. L'accord du Grand Orient était subordonné à un changement de rite, c'est-à-dire qu'il fallait renoncer au rite écossais pour adopter le rite de France. De plus, il fallait «ne plus reconnaître aucune sorte d'Orient étranger, reconnaissant néanmoins que tous les maçons qui sont répartis sur toute la surface de la terre sont ses FF∴, à qui l'on doit amitié et secours…».

Un tableau [voir page suivante] nous apprend que l'âge des 27 membres s'échelonne entre 23 et 67 ans.

Ils se répartissent ainsi : 9 propriétaires fonciers, 9 négociants, 2 traiteurs [aubergistes], 2 avoués, 1 imprimeur, 1 commissaire de police, 1 artiste vétérinaire, 1 cordonnier, 1 notaire impérial.

Ce tableau est daté du 27ème jour du 5ème mois de l'An de la Vraie Lumière 5803 (soit le 27/7/1803). Il mentionne la qualité civique, la qualité maçonnique, le lieu de naissance, l'âge et la dignité au sein de la loge d'Alès de chaque membre.

Deux ans plus tard, la même loge comportera 41 membres. On en connaît l'adresse : le n° 643 à la Grande Rue.

On enregistre beaucoup de permutation dans les postes, comme cela se passe encore au XXIème siècle dans les Clubs Service (Rotary, Lion's, …). Ainsi un nouveau Frère – Julien – a reçu la dignité de Vénérable Maître; Daniel Pagès, trésorier en 1803 est devenu premier surveillant; Bathélémy Duffès est passé d'infirmier à orateur… Quant à l'ancien Vénérable, Jean-Louis Soustelle, il occupe la dignité de secrétaire.

Les *Amis Rassemblés par la Vertu* continuent leur travail et sont fervents partisans de Napoléon si nous en jugeons par certains textes.

Le 16/4/1806, c'est la célébration de la fête des Victoires et nous possédons le discours du Frère Orateur sur *«le héros d'Austerlitz, le moderne César…»* et terminant par *«ô douce Paix, tu vas nous être rendue !»* parce que Napoléon *«veille et mûrit son plan d'être le libérateur du peuple français»*. A la fin de cette tenue [réunion] *«circulent comme à l'accoutumée le tronc de bienfaisance et le sac aux propositions»* qui *«ne porte aucune planche»* [aucune suggestion écrite].

Le banquet a lieu dans le temple [loge], les *«toasts»* d'usage ont été *«portés au son de la musique et au bruit des acclamations ordinaires»* [5].

La loge des *Philanthropes Réunis*

L'euphorie du mois d'avril 1806 ne durera guère et les maçons alésiens se trouveront bientôt divisés.

«L'an de la Vraie Lumière 1806 et le 1er du 5ème mois maçonnique correspondant au 1er juillet 1806 – Ère vulgaire – se sont réunis des quatre parties du monde des maçons réguliers ayant appartenu à diverses loges constituées, et notamment cinq à la loge des *Amis Rassemblés par la Vertu* à l'Orient d'Alais…». Les réformateurs d'Alès se réunissent et annoncent leur *«intention de reprendre leurs travaux que des circonstances impérieuses* [?] *avaient interrompus»*. Ils s'engagent à *«concourir*

---

[1] cf L.C.C numéros 91, 93, 114, 116, 121 (Alès) et 125 (Barjac).

[2] B.N.F. Mss F.M.2/136.

[3] Le calendrier maçonnique partait de la date supposée de la création du monde (*anno mundi habitati*). Voir *Encyclopédie de la F.M.*, La Pochothèque, Livre de Poche 2000 - article «Datation».

[4] Le député de la Loge d'Alès auprès du Grand Orient de France, le Frère PAYOT, est qualifié «*homme de loy*». Il est domicilié rue Coquillière à Paris, maison de la Loterie Nationale !

[5] Peut-être était-ce *l'Écu de France* situé à l'emplacement du n° 14 de la Grand'rue actuelle et cité déjà dans le compoix de 1586. Cet *Écu de France* avait pris le nom *Aux bons sans-culottes* à l'époque révolutionnaire.

Nom	Prénom	Lieu de naissance	Age	Qualité civique (profession)	Qualité maçonnique	Dignité dans la loge
SOUSTELLE	Jean-Louis	Portes	38	propriétaire foncier	Maître Parfait Élu	Vénérable
ATGER	François	Alès	64	imprimeur	Chevalier de l'Orient	ex Vénérable
FRUMENTY-DURAND	Ch.	Alès	39	traiteur	Rose-Croix	Premier surveillant
FAUCHET	Pierre	Alès	39	négociant	Grand Écossais	Second surveillant
MARTINENCHE	Fr.	St-Jean de Valeriscle	39	négociant	Maître Parfait	Orateur
PAGÈS	Daniel	Alès	34	propriétaire foncier	Maître Parfait	Trésorier
BONNAL-HOURS	Armand	Alès	26	négociant	Maître Parfait	Secrétaire
GILLY	Pierre	Alès	26	négociant	Élu	Maître de cérémonies
RENAUD	Pierre	Alès	25	négociant	Grand Écossais	«en voyage»
PIGNOL	Pierre	Alès	39	commissaire de police	Grand Écossais	Frère Terrible (portier)
OLLIVE	Daniel	Alès	35	négociant	Maître Parfait	Garde des Sceaux
DUFFES	Barthélémy	Nîmes	41	avocat	Maître Parfait	Infirmier
AUSSET	Jean-David	St-Jean du Gard	41	avocat	Maître	Infirmier
LARGUIER	Marc Antoine	Alès	36	propriétaire foncier	Grand Écossais	Ordonnateur des Banquets
BASTIDE	Augustin	Madrid	45	propriétaire foncier	Maître	Décorateur du Temple
GIBERT	Honoré	Alès	35	propriétaire foncier	Grand Écossais	«en voyage»
ARAGON	André	St-Martin [?]	45	banquier propriétaire foncier	Maître Parfait	
DHOMBRE	Jean-Pierre	St-Paul-la-Coste	31	propriétaire foncier	Maître Parfait	
JOURDAN	Pierre-Louis	Laval [Pradel]	42	notaire	Maître Parfait	
FAUCHET	Jacques	Alès	30	négociant	Grand Écossais	
FRANCEZON	Victor	Alès	34	négociant	Maître	
OLLIVE	Daniel	Alès	27	négociant	Maître	
BARRY	Jean	St-Ambroix	67	traiteur	Grand Écossais	
VINCENT	Claude	Alès	38	artiste vétérinaire	apprenti	
PUECH	Jean-Jacques	Alès	34	propriétaire foncier	compagnon	«en voyage»
LICHÈRE	Charles Henri	Alès	23	propriétaire foncier	compagnon	
MALBORD	Jacques	Alès	49	cordonnier	frère servant	

Tableau de la loge des Amis Rassemblés par la Vertu

de tout leur pouvoir à la propagation de l'ordre maçonnique». Ils précisent : *«le bien est la pierre d'aimant des maçons, leur cœur a une tendance directe vers le bien, pourquoi resterions-nous dans l'inaction ? Nous sommes maçons, réunissons-nous pour le bien.»*

Suit une liste des membres présents :

Le F∴ LEIRIS, ancien major de la place d'Alais [6], Vénérable, comme le 1er Rose-Croix;
Le F∴ BASTIDE, artiste mécanicien, 1er Surveillant, comme le second Rose-Croix;
Le F∴ GOUFFÉ, marchand tailleur, second Surveillant, Maître Parfait;
Le F∴ MARAUDIER, martinaire [7], Orateur, Maître;
Le F∴ BARY, traiteur, Maître des Cérémonies, Élu;
Le F∴ PIALAT, instituteur, Trésorier, Maître Parfait;
Le F∴ BEDOS, géomètre, Secrétaire, Maître;
Le F∴ FAURY, jardinier fleuriste, Compagnon.

«Le sac aux propositions ayant passé, il ne s'y est trouvé aucune planche. La Boîte des Pauvres ayant ensuite passé, il s'y est trouvé deux francs qui ont été versés dans la caisse du trésorier.»

Ce schisme est ressenti vivement par certains maçons alésiens. Une lettre nous donne *«avis qu'il se forme dans cette ville une société qui prend titre de loge»*. On y stigmatise les trois «faux frères»: BARRY, traiteur, GOUFFÉ, tailleur d'habits, PIALAT, instituteur, qui sont *«sans mission et sans pouvoir»*.

⌘

Les *Amis Rassemblés par la Vertu* ne survivront que quelques années à la création d'une nouvelle loge.

Le Frère dissident BARRY est *«convaincu d'avoir enlevé les maillets et le cahier d'Instructions»*; il refuse de rendre les sceaux et on lui prête l'intention de vouloir *«éliminer les anciens maçons»,* ce qui ne manque pas de sel si l'on sait qu'il était le plus vieux maçon alésien !

Un dernier document – une *planche* du 16/5/1809 – nous apprend que le F∴ Julien des *Amis Rassemblés par la Vertu* est *«continué dans les fonctions de Vénérable Maître en contravention aux règlements…».*

L'Essai de Répertoire du Grand Orient, publié en 1966, ne donne pas la date de cessation d'activité de la loge dont la création remonte à 1790 et dont l'installation comme Atelier du G∴O∴ avait eu lieu le 11/8/1803.

La nouvelle loge prend pour titre *Les Philanthropes Réunis* ou plus exactement «loge de St-Jean d'Écosse sous le titre distinctif des Philanthropes Réunis». Elle attend l'agrément du Grand Orient et elle désire travailler au «rit» écossais. Suit un avis selon lequel *«le F∴ Barry jouit à titre de restaurateur de la meilleure réputation dans la commune d'Alais»* !

Nous avons trouvé un extrait du Livre d'Architecture de la

[6] Est-ce LEYRIS qui fut député à l'Assemblée Législative, à la Convention et au Conseil des 500 ? Rappelons que la Garde Nationale d'Alès fut constituée le 4/11/1792 à la suite de l'ouverture d'un registre d'inscription des citoyens «qui veulent se dévouer au service» (suite à la loi du 14/10/1791). Il est établi trois sections – rouge, blanche et bleue – comprenant chacune 400 hommes. La section commandée par LEYRIS et André FRANCEZON, vieux Frères des *Cœurs Réunis* était la section… Bleue (voir bulletin de la *Société Scientifique et Littéraire d'Alais*, 1887, 1895, 1902).

[7] *martinaire* : sorte de très gros marteau qu'utilisent les couteliers pour étirer le métal. Serait-il coutelier ?

R∴L∴ Les Philanthropes Réunis à l'Orient d'Alais du 9/8/1806 [8].

«C'est à la Loge des Amis Rassemblés par la Vertu *que nous nous adressons pour retirer du foyer de lumière qu'elle renferme une légère étincelle qui puisse nous éclairer et donner quelque éclat à notre loge naissante trop heureuse si elle pouvait ressembler à l'astre de la nuit qui se contente de veiller modestement aux départs des rayons de l'astre du jour.*

Il est sans doute imprudent pour notre loge de s'élever à côté de la vôtre. On croit voir la cabane du pauvre à côté du Temple de Salomon [mais] *à défaut d'ornement on trouvera un autel dans le cœur de chacun des membres qui la composent, un autel semblable à l'autel des Parfums* [noter encore les références bibliques].

[Nous voulons] *corriger par l'heureuse harmonie d'un langage symbolique le système varié des langues que la confusion depuis la Tour de Babel avait répandu sur la surface du globe».*

Un autre symbole est utilisé par l'auteur : *«… l'Arche d'Alliance – que cet heureux emblème ramène la concorde et rapproche des cœurs qui ne sont pas faits pour être désunis…»*

«Ne craignez point que ces nouveaux frères deviennent de nouveaux Prométhées et qu'ils dérobent le feu sacré pour le transmettre à des êtres indignes ou inhabiles et pour s'exposer ainsi à être frappés de la foudre maçonnique; ils savent trop bien apprécier leur nouvelle existence.»

Suivent les signatures de : LEYRIS Vénérable Maître, PIALAT Trésorier, GPUFFET 2e Surveillant, BASTIDE 1er Surveillant, MAZAUDIER Orateur, BEDOS Secrétaire, FAURE Me des Cérémonies et BOUTY, SILVAIN fils, BOURGOGNE, OLLIVE, LABBE, FAUCHER.

Par la suite LEYRIS démissionera et c'est BOUTY qui le remplacera.

Le 20 mars 1807, l'Orateur des *Philanthropes Réunis* fait état de l'accord du Grand Orient :

«Mes Frères,

Le Grand Orient a daigné répondre favorablement à votre demande. Vous êtes affiliés à l'ordre de l'antique maçonnerie. Vous êtes devenus les mentors fortunés de cette immense famille, dont les principes nous assurent la perpétuité de l'existence… Mes chers Frères, aux seuls maçons appartient de savourer cette douce jouissance que procurent les sentiments de l'étroite union qui fait leur force, de la tendre fraternité qui fait leurs délices et la pratique des vertus qui fait leur apanage.

Vous le savez, mes Frères, de tous les temps la calomnie s'est vainement efforcée de nous attaquer, la sagesse dont nous faisons notre principale étude l'a constamment repoussée et, semblable aux vagues impuissantes qui se brisent contre les rochers, la calomnie s'est brisée contre nos proncipes.

Il vous reste donc, mes très chers Frères, à continuer à vous rendre dignes des faveurs du Grand Orient en apportant à vos travaux toute la régularité et l'assiduité possible, en conservant parmi vous et tous nos FF∴ répandus sur tout le globe de la Terre cette union qui fait la force de la grande famille et qui malgré tous les orages qui l'ont menacé l'a préservée de la ruine qui n'épargne pas les Empires.

[Il nous faut…] *nous fortifier dans l'étude de la sagesse pour arriver de concert à la confection du temple que nous devons à la vertu.*

Que le Grand Architecte de l'Univers bénisse le commencement de vos travaux, qu'il daigne répandre avec profusion ses grâces sur votre illustre Empereur, son auguste épouse, notre sérénissime Grand Maître et sur tous les enfants d'Hiram.

Ce sont les vœux de votre Frère.»

Signent : GOUFFET, LEIRIS, MAZAUDIER, BEDOS, LAURE..

Au sujet de ce dernier, une lettre de 1807 adressée à la loge des *Amis Rassemblés par la Vertu*[8] précise que le F∴ LAURE, ancien maçon de la loge militaire d'Arlande, a bien voulu se réunir à nous.

[8] B.N. Mss FM2/136.

Les embûches du latin médiéval

En relisant à d'autres fins Le Journal de Noë de Barras [1], je me suis arrêté sur un commentaire de son traducteur, le professeur Jean-Yves Royer qui apporte de l'eau au moulin de Raymond Vierne[2].

Dans un chapître intitulé *La langue d'oc, le Moyen-Âge et les chercheurs*, J.Y. Royer écrit :

«De ce que l'écriture savante demeura le plus souvent latine, il ne faudrait pas conclure – même implicitement – que la rue parlait latin. Et les juristes eux-mêmes, leur plume reposée, causaient comme tout le monde. Hier, comme aujourd'hui.

Aussi lorsqu'on vous dit qu'au Moyen Âge Banon s'appelait Banonum *ou Saint-Michel* Sanctus Michaël, *ce n'est pas vrai. Moines et notaires les traduisaient ainsi lorsqu'ils écrivaient en latin, et le reste du temps disaient* Banon *et* Saint-Michel *comme tout un chacun.*

J'ai bien dit le traduisaient de l'occitan et pas le contraire… Sous le jargon des notaires, dès que les formules juridiques laissent place à des choses concrètes (les inventaires en sont un bon exemple), le latin de nos documents médiévaux est de l'occitan traduit.»

Il faut donc arrêter de citer en latin des noms de lieux relevés dans les cartulaires et les actes notariés. La seule certitude de la latinité d'un toponyme repose sur sa présence soit en épigraphie, soit dans un écrit d'un auteur romain ou tardo-romain, soit encore sur la célèbre carte théodosienne dite de Peutinger.

Autre conclusion : pour traduire correctement les textes médiévaux, il faut bien entendu avoir appris le latin mais surtout il faut connaître l'occitan. Ces deux langues devront être abordées – si possible en secondaire – par les jeunes étudiants qui se sentent une vocation pour la riche histoire de l'Occitanie.

P.A. Clément

[1] *Le journal de Noë de Barras, un entrepreneur de transhumance au XVème siècle*. Texte provençal présenté et traduit par Jean-Yves Royer - Alpes de Lumière - 04300 Mane, 1998.

[2] L.C.C. n° 130 - *Les embûches de la microtoponymie*.

Du bon usage des statistiques…

(2ème partie)

par Ives RAUZIER

Dans cette deuxième partie, nous allons voir comment à partir de relevés partiels on peut tenter d'en savoir un peu plus sur une population plus générale. Nous examinerons également comment le test du « khi deux » (ou khi carré) est utile dans de nombreuses situations, en particulier pour savoir si un échantillon est conforme à une situation plus générale qu'il est censé représenter.

Introduction

Cette seconde partie est sans doute un peu plus difficile à aborder d'un point de vue purement mathématique. Pourtant, elle est certainement plus intéressante parce qu'elle nous permet de tenter d'apporter des réponses à des questions que se posent tous les manipulateurs de relevés statistiques historiques. Mon propos ne sera pas d'aborder toutes les situations où les statistiques sont d'une grande utilité. J'ai sélectionné deux problèmes qui me semblent parmi les plus fréquemment rencontrés au cours des recherches d'historiens professionnels ou amateurs.

1er type de problème :

Nous faisons un relevé statistique sur une population donnée (par exemple : nombre de décès d'enfants d'une ville au cours d'une période fixée, taille des conscrits de plusieurs communes à une date donnée, etc.) et nous connaissons les résultats globaux établis pour une région ou pour un pays [1]. La question est alors de savoir si les résultats que nous obtenons avec notre relevé sont conformes à ceux généralement admis.

2ème type de problème :

Nous avons effectué un relevé statistique sur une population (par exemple, l'âge des habitants de 4 ou 5 communes des Cévennes lozériennes lors du recensement de 1851) et nous avons calculé la moyenne et l'écart-type des valeurs relevées. A partir de ces deux nombres, peut-on donner une évaluation de l'âge moyen de la population des Cévennes lozériennes en 1851 ?

C'est à ces deux types de problème que nous allons proposer un moyen de répondre.

1.- Test du Khi Carré

Le Test du Khi carré est un bon moyen de résoudre le premier type de problème.
Pour évoquer ce test prenons l'exemple « incontournable » de la loi de Mendel [2] qui nous dit qu'en croisant des roses rouges avec des roses blanches on obtient, à la génération suivante, un quart de roses rouges, un quart de roses blanches et une moitié de roses roses.
Supposant que sur un échantillon de 600 croisements on ait trouvé la répartition suivante :

Couleur	Effectifs observés
Rouge	141
Rose	315
Blanche	144

Les résultats obtenus sont-ils conformes aux lois de Mendel ?

Pour répondre à cette question on va effectuer le test du Khi carré qui nécessite le calcul préalable des « effectifs théoriques » donnés par la loi de Mendel. On obtient donc le tableau suivant :

Couleur	Effectifs observés X_i	Effectifs théoriques x_i
Rouge	141	150 (=600/4)
Rose	315	300 (=600/2)
Blanche	144	150 (=600/4)

On calcule ensuite le « khi deux observé » ou « indicateur d'écart » à l'aide de la formule suivante :

$$\chi^2_{obs} = \frac{(X_1 - x_1)^2}{x_1} + \frac{(X_2 - x_2)^2}{x_2} + \ldots\ldots + \frac{(X_N - x_N)^2}{x_N}$$

où N est le nombre de valeurs des effectifs observés (3 dans notre exemple)

Pour notre exemple le calcul donne :

$$\chi^2_{obs} = \frac{(141-150)^2}{150} + \frac{(315-300)^2}{300} + \frac{(144-150)^2}{150} = 1{,}53$$

Pour réaliser le test il faut alors se procurer une table de la loi du « Khi deux » ou loi de K. Pearson [3] et choisir ce qu'on appelle un seuil de signification du test ou risque d'erreur. Celui-ci est souvent de 5%. Enfin il faut déterminer le nombre de degré de libertés. Pour nos exemples simples il est égal à N-1 où N est le nombre défini plus haut. Mais il n'en est pas toujours ainsi ! [4]

L'étape suivante consiste à lire dans la table le nombre correspondant au seuil choisi et au nombre de degré de liberté égal de notre situation. Ce nombre lu est la valeur critique. Si notre Khi deux observé est inférieur à cette valeur critique alors on peut conclure qu'au seuil de signification choisi la différence entre les observations et les valeurs théoriques n'est pas significative.

Pour notre exemple, la table du khi deux nous donne 5,99 comme nombre correspondant à deux degrés de liberté et au seuil 5%. Or le Khi deux observé était de 1,53. On peut donc dire, avec 5% de chances de se tromper, que notre échantillon de 600 fleurs est conforme aux lois de Mendel.

Remarque : Pour appliquer le test du Khi deux il est nécessaire que les effectifs théoriques ne soient pas trop petits. On admet qu'il doivent être supérieurs ou égaux à 5. Si ce n'est pas le cas il faut alors regrouper certaines observations.

Pour des relevés historiques

On peut envisager de nombreux exemples issus de relevés historiques, notamment démographiques, où le test du Khi deux peut être utilisé. A partir de relevés d'états civils ou de recensements on peut être amené à répartir la population selon des critères choisis (sexe, âge, origine, etc.) et vouloir savoir si cette population étudiée est conforme à des résultats admis ou démontrés de manière générale.

Exemple :

Il est admis que pour 100 naissances il y a 51 garçons pour 49 filles [5].

En consultant l'état civil de la commune de St-Privat-de-Vallongue, on recense 110 naissances pour les années 1816 à 1819 comprises. On dénombre 59 garçons pour 51 filles. Cette répartition observée est-elle conforme à la répartition théorique ?

Sexe	Effectifs observés	Effectifs théoriques
Garçon	59	56 (≈ 51%×110)
Fille	51	54 (≈ 49%×110)

Ici le calcul du Khi deux observé est : $\chi^2_{obs} = \frac{(59-56)^2}{56} + \frac{(51-54)^2}{54} \approx 0{,}33$

La table du khi deux nous donne 3,84 comme nombre correspondant à un degré de liberté (ici 2-1) et au seuil 5%. Or le Khi deux observé est inférieur. On peut donc dire, avec 5% de chances de se tromper, que notre échantillon de 110 naissances est conforme à la répartition des sexes.

Dans le même ordre d'idée, considérons le registre paroissial catholique de Saint-André-de-Lancize [6] établi de 1704 à 1715. Y figurent des enfants baptisés originaires de plusieurs communes voisines. En tout 132 baptêmes (plus deux que nous n'avons pas pu déchiffrer) sont répertoriés. Sur la période totale, le test du Khi deux ne révèle pas de non conformité à la répartition théorique. Par contre en prenant les quatre premières années, celles qui concernent ou suivent la guerre des camisards, le test du Khi deux dévoile une anomalie.

Regardons de plus près les effectifs :

Sexe	Effectifs observés	Effectifs théoriques
Garçon	15	23
Fille	31	23

Ici le calcul du Khi deux observé est : $\chi^2_{obs} = \frac{(15-23)^2}{23} + \frac{(31-23)^2}{23} \approx 5{,}57$ qui est supérieur à 3,84.

Nous devons rejeter dans ce cas l'hypothèse faite de la répartition théorique. A l'historien d'expliquer pourquoi il y a eu, de manière significative, davantage de filles qui ont été baptisées catholiques que de garçons sur cette période.[7]

2.- Intervalles de confiance

Pour pouvoir mettre en place le « Test du Khi deux » il faut être capable de calculer les effectifs théoriques. Ces calculs nécessitent une référence démontrée (les lois de Mendel par exemple) ou communément admise (la répartition par sexe à la naissance par exemple[8]). Mais ceci n'est pas toujours possible.

Bien souvent ces références générales n'existent pas et nous souhaitons, à partir d'observations partielles faites sur un échantillon, dégager des résultats pour une population plus globale.

Exemple concret : estimation d'une moyenne.
Dans une population importante l'âge moyen des habitants vaut *m*, mais vu le grand nombre de personnes, cette valeur *m* est inconnue. On décide de choisir un échantillon de taille *n* et on calcule la moyenne des âges et la variance pour les personnes de cet échantillon. Peut-on alors donner une estimation du nombre *m* à partir des calculs faits sur l'échantillon ?

Cela sera possible sous certaines conditions et on obtiendra un intervalle auquel appartiendra la valeur *m* avec un risque d'erreur que l'on se donnera [9]. Pour la suite, et pour éviter de compliquer, nous ne traiterons que le cas – très fréquent – où le risque d'erreur est fixé à 5%.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail mathématique qui permet d'établir l'intervalle qui suit. Cela nécessiterait d'aborder la notion de « variable aléatoire » et dépasserait largement le but de cet article. Par contre il faut être conscient que l'utilisation de cet intervalle ne peut se faire que si le caractère étudié dans la population (âge, nombres d'enfants, etc.) suit ce qu'on appelle une loi normale [10].
Heureusement, l'hypothèse de normalité n'est pas nécessaire lorsque la taille de l'échantillon est assez grande.

Dans le cas le plus fréquent l'écart type de la population n'est pas connu. Il est alors estimé à l'aide de la formule suivante :

$$s = \frac{\sqrt{n}}{\sqrt{n-1}}\sigma$$

où σ est l'écart type de l'échantillon et *n* le nombre d'éléments de l'échantillon.

Pour *n* assez grand (**au moins égal à 30**) on peut affirmer que la moyenne *m* de la population globale a 95% de chances de se trouver dans l'intervalle :

$$\left[\bar{x} - \frac{2s}{\sqrt{n}} ; \bar{x} + \frac{2s}{\sqrt{n}}\right]$$

où $\bar{x}$ est la moyenne de l'échantillon.

Cet intervalle est appelé intervalle de confiance au risque d'erreur de 5%.
On rappelle que l'intervalle [3;7] *, par exemple, regroupe tous les nombres compris entre 3 et 7, les valeurs 3 et 7 étant comprises.*

Evidemment si on modifie le risque d'erreur, l'intervalle est différent.

Exemple numérique :

Considérons à nouveau l'étude de la taille des conscrits à la veille de la guerre de 1870 [11]. Le relevé des conscrits de St-André-de-Lancize nous livre 32 tailles pour les années 1867, 1868 et 1869. Est-il possible de donner un intervalle de confiance avec un risque d'erreur de 5% pour la taille des jeunes gens de la région de St-André-de-Lancize en âge d'être conscrits ?
Un calcul nous donne une moyenne 164,7cm et un écart type de 6,93 pour cet échantillon de taille 32.

L'estimation de l'écart type de la population dont est extrait l'échantillon est donc de : $s = \frac{6{,}93}{\sqrt{31}}\sqrt{32} \approx 7$

Donc la taille moyenne a 95% de chances de se trouver dans l'intervalle $\left[164{,}7 - \frac{14}{\sqrt{32}} ; 164{,}7 + \frac{14}{\sqrt{32}}\right]$

ou encore [162,2;167,2]. Autrement dit il n'y a que 5% de chances de se tromper en affirmant que la taille moyenne des conscrits est comprise entre 1,622m et 1,672m.

Et pour une fréquence ?

Comme pour la moyenne on peut établir un intervalle de confiance pour la fréquence d'un caractère étudié. Cet

intervalle de confiance est toujours déterminé avec un seuil de signification (ou risque d'erreur) choisi au départ. D'autre part, pour utiliser les résultats qui suivent, il est nécessaire de respecter certaine hypothèses.
Si l'échantillon a un nombre n d'éléments au moins égal à 30 et si la fréquence théorique f vérifie $nf \geq 10$ alors il y a 95% de chance pour que cette fréquence f appartienne à l'intervalle :

$$\left[p - 2 \times \sqrt{\frac{p(1-p)}{n}} ; p + 2 \times \sqrt{\frac{p(1-p)}{n}} \right]$$

où p est la fréquence du caractère étudié dans l'échantillon.

Cet intervalle permet d'évaluer un encadrement de la fréquence théorique à partir de la fréquence calculée à partir de l'échantillon, avec un risque de 5%. Il y a évidemment d'autres intervalles qui correspondent à d'autres risques d'erreur. C'est comme pour l'estimation d'une moyenne.

Exemple :

Sur un échantillon de 100 personnes, on trouve que 20% d'entre elles sont âgées de plus de 50 ans. Quelle est l'estimation, au risque de 5%, du pourcentage de personnes âgées de plus de 50 ans dans la population dont est extrait l'échantillon ?

Ici $n = 100$, qui est bien supérieur à 30, et $p = 0{,}2 = 20\%$.
Il y a donc 95% de chance pour que le pourcentage recherché appartienne à l'intervalle

$$\left[0{,}2 - 2 \times \sqrt{\frac{0{,}2 \times 0{,}8}{100}} ; 0{,}2 + 2 \times \sqrt{\frac{0{,}2 \times 0{,}8}{100}} \right] = [12\%;28\%]$$

Cette méthode permet donc, à partir de relevés partiels, d'évaluer un intervalle de confiance pour la fréquence d'un caractère étudié dans une population importante. On peut aussi remarquer que plus l'échantillon est important, plus l'intervalle de confiance a une faible amplitude. C'était plutôt prévisible.

Dans l'exemple précédent, si n=1000 on trouve alors pour intervalle de confiance au seuil de 5% : [17,5%;22,5%].

Conclusion

Comme les archives historiques sont souvent incomplètes et que nous ne pouvons pas travailler à partir de toute la population d'une région ou d'un pays, il est souvent obligatoire de se contenter d'un échantillon (recensement d'une ou plusieurs communes, relevés partiels d'état civil, etc.). Dans ces conditions, et sous réserve que notre échantillon ne soit pas trop particulier [12], cet article – nous l'espérons – donnera au lecteur une idée du passage du « local » au « global ». Le test du *Khi deux*, quant à lui, nécessite un référentiel établi et la lecture d'une table dont nous reproduisons un extrait en annexe.

Pour ceux qui désireront en savoir plus, car il existe bien d'autres études possibles, il faudra inévitablement se reporter à des ouvrages spécialisés. J'espère toutefois que ces quelques lignes auront apporté un aperçu et des outils pour les recherches du plus grand nombre de lecteurs du LCC.

[1] Ces résultats ont été établis par des historiens et sont, à l'heure où nous travaillons, admis comme étant justes.
[2] Mendel : Botaniste et homme religieux autrichien (1822-1884), fondateur de la génétique.
[3] Mathématicien anglais (1857-1936) fondateur de la statistique moderne.
[4] En fait il s'agit de N-1 lorsque les effectifs théoriques peuvent être calculés sans estimation des paramètres de la population à l'aide des statistiques sur l'échantillon. Si on a du estimer x paramètres par travail sur échantillon alors le nombre de degrés de liberté est N-1-x.
[5] Le *Lexique historique de la France d'Ancien Régime* nous indique (p. 227) que le taux de masculinité à la naissance est au 18ième siècle de 105 garçons pour 100 filles.
[6] Document conservé à la *Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*. Voir à ce sujet un article que nous avions publié dans *Cévennes Magazine*, n° 339 de janvier 1987.
[7] Même en considérant que les deux baptisés non déchiffrés sont des garçons le résultat de non conformité n'est pas modifié.
[8] A ma connaissance, mais je me trompe peut-être, il n'a pas été démontré qu'il y avait 51 naissances de garçons pour 49 filles.
[9] Comme pour le test du Khi deux, on se fixe un risque d'erreur. Plus ce risque choisi est faible, plus l'intervalle est grand et plus on perd en précision… Là aussi, en général, on choisit un risque d'erreur de 5%.
[10] On peut d'ailleurs mettre en place le test du Khi deux pour savoir si une distribution suit une loi normale. Le calcul des effectifs théoriques nécessite alors l'utilisation de la table de la loi normale centrée réduite (moyenne nulle et écart type valant 1).
[11] AD48 - Cote E dépôt H2.
[12] On peut se poser le problème de la « représentativité » de notre échantillon.

Annexe

Table de distribution du Khi deux

	Erreur 10%	Erreur 5%	Erreur 2,5%	Erreur 1%
1 degré de liberté	2,71	3,84	5,02	6,63
2 degrés de liberté	4,6	5,99	7,38	9,21
3	6,25	7,81	9,35	11,24
4	7,78	9,49	11,1	13,28
5	9,24	11,07	12,8	15,09
6	10,64	12,59	14	16,81
7	12,02	14,07	16	18,47
8	13,36	15,51	17,5	20,09
9	14,68	16,92	19	21,66
10	15,99	18,31	20,5	23,21
etc.	....	....	....	....

La recherche et revue générale des biens fonciers du diocèse d'Uzès [1]

par Jean CASTAN et Pierre-Albert CLÉMENT

Un sondage effectué sur trois communautés du diocèse d'Uzès (Barjac [AD30 - C1321], Goudargues [AD30 - C1325] et Uzès [AD30 - C1329]) nous confirme que chaque diocèse menait à sa façon la confection de ses documents fiscaux.

Ainsi, alors que dans le diocèse de Nîmes tous les *cotets* des états des *«maisons et jardins»* sont rédigés en grande partie en occitan, dans le diocèse d'Uzès ils sont rédigés en français.

Autre différence importante, les inventaires du diocèse d'Uzès sont bien plus succincts. Ils ne possèdent malheureusement pas la richesse d'information que l'on trouve dans les descriptifs et les *cotets* du diocèse de Nîmes. Cette particularité est due au fait que les communautés y étaient bien plus avancées en matière fiscale.

A Goudargues, les consuls exhibent un compoix très récent, puisqu'il a été terminé quinze mois seulement (22 déc. 1548) avant la venue de la commission d'estimateurs (10 avril 1550).

A Uzès, on met deux compoix à la disposition des enquêteurs : le *vieux* (1496) et le *novel* (1516).

En plus des *cotets* de l'inventaire, on possède pour chaque communauté du diocèse d'Uzès :

– un *procès-verbal* donnant la composition de la compagnie de recherche et revue générale et relatant le déroulement des opérations;
– une *inquisition*, c'est-à-dire une enquête sur la valeur vénale des terrains, sur les rendements des cultures et sur le prix moyen des produits.

Les procès-verbaux

Prenons exemple sur l'opération menée à Barjac.

Le jeudi 10 avril 1550, sur le soir, arrive une partie de la *compagnie*, c'est-à-dire de la commission d'enquête. Elle a à sa tête maître Anthoine CHARAVELLY, qui est qualifié d'*impugnateur* (nous l'appelerions aujourd'hui «président» ou «directeur»). Il est suivi d'un secrétaire, Guillaume LAGAUDE, qui est désigné sur le document comme *«clerc de la recherche et revue générale au diocèse d'Uzès»*.

Ils sont accompagnés de deux *destrayres*, Jean JOSSE et Arnaud MARIAIGE et de six *prudhommes* Gilbert de NANT, Clément GUIGUE, André CLAUSTRON, Dominique DUPUY, Laurent BENOIST et Bertrand PRIVAT.

Au matin du vendredi 11 avril, ils sont rejoints par deux autres *prudhommes* – Etienne MAULAGON et Philippe GARDES – ainsi que par deux autres *destrayres* Anthoine AUDIBERT et Jehan MAFFRE.

L'affaire est menée avec le plus grand sérieux tout au moins en ce qui concerne l'importance de la délégation puisque la *compagnie* se compose au total de douze membres. On peut remarquer que les estimateurs (huit au total) sont deux fois plus nombreux que les arpenteurs. Cela n'est pas surprenant car nous avons déjà vu que pour le diocèse de Nîmes c'étaient les *prudhommes* qui jouaient le rôle le plus important.

Dans le cas particulier de Barjac dont le compoix vient d'être terminé en 1548, il semble que si l'on fait davantage confiance aux *destrayres* qui y ont participé, par contre on se méfie des adjudicataires qui ont déterminé les *présages*, c'est-à-dire la valeur fiscale des parcelles. Cette démarche expliquerait le nombre de *prudhommes* dans la délégation qui vient *besogner*/travailler *au faict de la recherche et revue générale*.

Une fois rassemblés, probablement à la maison commune de Barjac, tous les dits *prudhhommes, destrayres, impugnateur et clerc* font appeler les consuls Simon PRIVAS et Pons REYNAUD ainsi que Loys GUEYDAN, baïle de Madame du dit lieu et le notaire Loys BOURGUIGNON, baïle de Mademoiselle.

Quand ces quatre personnages rejoignent les douze *«travaillants»*, ceux-ci leur font commandement :

1) de pourvoir au logement et vivres de la compagnie;
2) de nommer et présenter huit hommes, gens de bien dudit lieu pour montrer, limiter et confronter tout le terroir du mandement et tailhable… sans rien laisser;
3) d'exhiber le livre de compoix ou cadastre.

Les consuls obtempèrent aux dits commandements et après avoir logé la compagnie en la maison du marchand Claude BELLET, ils convoquent huit indicateurs qui prêtent serment sur les Saints-Évangiles.

Une fois qu'on lui a eu présenté le compoix, *escript en papier contenant de feuillets deux cent trente sept*, la commission peut se mettre en besogne.

Les enquêteurs sont répartis en quatre *bandes* composées chacune, d'après le contexte, de deux *prudhommes*, d'un destrayre et de deux *indicateurs* locaux. Ces équipes de cinq vont travailler au *cartier* qui leur a été désigné et elles estiment contradictoirement la valeur des cultures et la superficie des parcelles.

Le soin apporté à cette révision générale témoigne vraisemblablement de la préoccupation qu'ont eu le roi et les États du Languedoc d'harmoniser les bases d'imposition au niveau des communautés et au niveau des diocèses.

On retrouve d'ailleurs à Uzès la même structure d'enquête avec un *impugnateur*, un *clerc*, huit *prudhommes*, quatre *destrayres*, auxquels on adjoint huit *indicateurs*

[1] voir Jean CASTAN : *La grande recherche et revue générale des biens fonciers du diocèse de Nîmes* - L.C.C. n° 129

de la dite ville. La *compagnie* est , là aussi, divisée en quatre *bandes* qui commencent à *besogner* le lundi 17 août 1551. L'opération paraît s'être terminée le samedi 29 août du même mois, car le lundi 31 août les *indicateurs* déclarent sous serment par la bouche de Guillaume du SOLIER, consul, *«qu'ils ont bien montré… tout le terroir et maisonnage… du dit Uzès sans rien oublier ny dissimuler».* L'affaire est donc rondement menée puisqu'elle ne dure que deux semaines, et qu'à Barjac elle n'a duré qu'une semaine. Cette célérité explique que les cotets de Barjac comprennent seulement 40 feuillets, alors qu'on en dénombre 205 à Saumane et plus de 1000 à Valleraugue!

Les inquisitions

Les enquêtes menées par les *prudhommes* nous apportent, en complément des *cotets*, des informations inédites sur l'état de l'agriculture au milieu du XVIème siècle.

		Goudargues	Barjac	Uzès
		1549	1550	1551
bon blé	Valeur de la sesterée	1£ 10s	1£ 17,5s	2£ 10s
	Rendement	2 pour 1	2 pour 1	3 pour 1
	Prix du sestier	25 sols	15 sols	15 sols
bonne vigne	Valeur de la sesterée	1£ 10s	1£ 17,5s	4£
	Rendement	6 barrals	3 barrals	4 barrals 1/2
	Prix du barral	7s 6d	10 sols	7s 6d
bonne olivette	Valeur de la sesterée	2£	1£ 17,5s	4£
	Rendement	2 barrals	?	2 cannes [*]
	Prix du barral	4£	?	
	Prix de la canne			11 sols
bon pré	Valeur de la sesterée	1£ 10s	1£ 17,5s	25£
	Rendement	2 quintaux 1/2	5 quintaux	8 quintaux
	Prix du quintal	3s 9d	3 sols	4s

[*] les différences de rendement en huile peuvent s'expliquer par une récolte éventuellement déficitaire en 1551.

Mesures[*]

	Goudargues	Barjac	Uzès
Sesterée	21 ares	25 ares	21 ares
Sestier	48 litres	60 litres	51 litres
Barral de vin	53,30 litres	63 litres	57,10 litres
Barral d'huile	50 litres		50 litres
Canne d'huile	9,50 litres	9,95 litres	9,50 litres
Quintal	41,56 kg	?	41,56 kg

[*] d'après P. CHARBONNIER : *Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion* - Clermont-Frd., 1994.

Avant d'analyser les données de ces enquêtes, il faut émettre des réserves sur la validité des chiffres déclarés par les indicateurs. Tout assermentés qu'ils soient, ils restent dans la peau de contribuables ayant intérêt à minorer la valeur de leur foncier.

On est surtout frappé par la faiblesse des rendements en *bon blé*. Le rapport de deux pour un signifie que l'on récolte à peine le double de ce que l'on a semé. A ce taux là on vit au jour le jour car la récolte est absorbée pour moitié par la semence à mettre impérativement de côté si l'on veut assurer les emblavures de l'année suivante.
Quand on sait qu'aujourd'hui les rendements en céréales oscillent entre vingt et quarante pour un, on comprend mieux la fréquence des disettes des grains sous l'Ancien Régime.
Les indicateurs d'Uzès paraissent, quant à eux, être un peu plus près de la réalité, car ils annoncent un rendement de trois pour un.

Quand on compare les valeurs des terres, on se rend compte qu'à Uzès les parcelles plantées en vigne ou en oliviers sont évaluées à un prix double des parcelles cultivées en céréales. A Barjac et à Goudargues, les indicateurs semblent avoir éludé le problème, toujours pour échapper au maximum à l'impôt, en déclarant des prix identiques quelle que soit la nature des cultures

La seule différence notable se situe au niveau des prairies d'Uzès qui sont estimées près de vingt fois plus que celles de Goudargues. Cet écart peut s'expliquer par la rareté des prés sur le taillable d'Uzès par rapport au nombre important d'équidés – chevaux et mulets – présents dans les auberges et affenages. Cette cherté est due aussi à ce qu'il s'agit des prés jouxtant la rivière d'Alzon, ce qui permet leur arrosage.

Parmi les autres informations apportées par les *inquisitions*, certaines sont très révélatrices.
Ainsi à Goudargues, le prix de la sesterée d'un bois mixte de *glandiers* (chênes blancs et yeuses) est donné pour un sol. Il est précisé que les bois du taillable permettent de nourrir annuellement soixante pourceaux. De même on apprend que l'on peut élever au dit lieu trois cents têtes de bétail à laine. Enfin le revenu de l'abbaye est donné pour deux cents livres, *« tout compris »*.

A Barjac le potentiel d'élevage est donné pour trois cent pourceaux et pour cinq cents têtes de bétail à laine et de chèvres.
Le prieuré [de Saint-Laurent de Malhac dépendant de la Chaise-Dieu] s'y arrente cinq cents livres. Le four à pain est du seigneur.

A Uzès, les indicateurs déclarent au sujet de la foire de la *Saint-Firmin* (11 octobre) : qu'elle dure un jour et se tient à Saint-Firmin[2], que la *rère foire* [le retour de foire] dure un autre jour et se tient dans la ville d'Uzès. Quant au marché, il se tient chaque samedi [3].

Ce dossier nous indique également qu'en 1551 il existait sur les rives de l'Alzon une vingtaine de moulins à grains et à draps et – ce qui est une nouvelle découverte – quatorze calquières. Nous apprenons ainsi qu'Uzès était au XVIème siècle non seulement une ville drappante mais aussi une ville tannante, où l'industrie du cuir était florissante.

[2] voir P.A. CLÉMENT : *Foires et Marchés d'Occitanie de l'Antiquité à l'an 2000* - Presses du Languedoc, 1999.
[3] le marché continue à se dérouler le samedi au XXIe s.

Assemblée Générale de L.C.C. - Font Vive

Durfort, 22 août 2002

Pour la première fois depuis sa création, L.C.C.-Font Vive avait décidé de tenir sa vingt-huitième assemblée générale à Durfort. Ce très beau village en lisière des Cévennes se trouve à l'épicentre de la carte donnant la répartition géographique des adhérents. Ce choix judicieux a permis de battre les records de présence (grâce aussi à une date très propice au cœur des vacances). Près de cent personnes ont assisté à la réunion plénière. Plus de soixante et dix ont voulu participer au déjeuner… ce qui n'a pas été sans poser quelques problèmes !

En ouvrant la séance, le secrétaire André Claveirole a passé la parole à Stéphane Allut, le jeune et nouveau maire de la commune, dont les lecteurs du *Lien* avaient pu apprécier les vastes connaissances grâce à son article sur les moulins.

Stéphane Allut a présenté avec chaleur l'histoire et l'économie de son village qui est en plein renouveau avec une population qui a cru de 50% au cours des douze dernières années.

Durfort est en train de devenir un des pôles de la viticulture méridionale avec la création de trois grands domaines destinés à la production de crus haut-de-gamme.

L'avenir touristique est également prometteur avec la restauration en cours du patrimoine médiéval et la présence de deux restaurants et d'un *Logis de France* que l'on peut citer en exemples.

Enfin l'apport intellectuel est lui aussi appréciable après l'arrivée d'écrivains, de musiciens, de peintres et même d'un chansonnier adepte du télé-travail.

André Claveirole a présenté ensuite le rapport d'activité en se félicitant de la progression constante du nombre d'adhérents.

Il fait état de nombreuses lettres d'encouragements reçues par le secrétariat au sujet des améliorations apportées à la revue, tant en ce qui concerne l'augmentation de la pagination que l'utilisation de plus en plus fréquente de la couleur.

De même les Hors Série sortent à une rythme continu et connaissent une diffusion de plus en plus importante. Il rappelle à ce sujet l'édition de l'*État des compoix et brevettes aux Archives du Gard et dans les communes*, dressé par Alain Venturini, qui est déjà un ouvrage de référence.

A. Claveirole annonce également la parution prochaine d'une édition commentée et illustrée par Gérard Caillat des *Aveux et dénombrements de la Comté d'Alès en 1596.*

Le site Internet enregistre lui aussi une croissance ininterrompue de sa fréquentation et attire de nombreuses demandes sur notre association, débouchant parfois sur une nouvelle adhésion.

Compte tenu de la multiplicité des tâches qui lui incombent maintenant, le secrétaire lance un nouvel appel pour être déchargé de certains travaux. Il faut croire que le message est parfaitement passé car, bien avant la fin de la réunion, André Claveirole a enregistré la candidature de Gérard Deleuze qui se propose pour prendre en charge la réimpression et l'expédition des Hors série.

Pierre CLÉMENTet Stéphane ALLUT, maire de Durfort

Succédant au secrétaire, le trésorier Jean-François Pastre a présenté les comptes de l'année 2001[voir tableau ci-dessous].

Il annonce que l'administration fiscale vient de nous accorder le bénéfice d'une TVA à taux réduit sur les frais d'impression de la revue; excellente nouvelle pour les finances de l'association.

Il profite de son intervention pour déplorer qu'aux deux tiers de l'exercice en cours 25% des adhérents n'aient pas encore réglé le montant de leur adhésion et abonnement, sommes bien

Bilan 2001

Recettes	(en euros)
- Cotisations	8355,42
- Ventes	2134,83
- Subventions	1753,16
- Divers	96,15
Total :	12 339,57
Résultat net de l'exercice :	
Total général :	**12 339,57**

Dépenses	(en euros)
- Fonctionnement	2500,45
- Imprimerie	8496,53
- Routage bulletin	289,00
- Equipements	426,86
- Feux des Bermont	1334,19
- Frais divers	350,32
Total	13 397,35
	- 1057,78
	12 339,57

minimes par rapport à la qualité du contenant et du contenu de la revue qui sont à l'honneur du L.C.C.

Jean-François Pastre attire également l'attention des adhérents sur l'urgence que présente l'actualisation des statuts de l'association, dont la vétusté ne cesse de lui poser problème dans ses rapports avec les organismes officiels.

C'est au tour de Pierre Albert Clément de passer au point essentiel de l'ordre du jour.

Il explique que depuis le congrés de 2001, tenu à Génolhac, il assume à la fois le rôle statutaire de Rédacteur chef et la présidence de fait de l'association.

Ayant terminé sa mission – au demeurant fort bien réussie – de mise en place des ZPPAUP de Grizac et du Pont-de-Montvert, Claire Guiorgadzé ne sera plus appelée à séjourner dans les Cévennes, tout au moins dans l'immédiat.

P.A. Clément lit la lettre de démission de notre présidente et précise qu'il postule lui-même à sa succession comme Président de L.C.C.-Font Vive.

Cette régularisation ayant été votée à l'unanimité, P.A. Clément remercie chaleureusement tous les adhérents présents de cette confiance sans détour.

Son initiative de faire rentrer Claire Guiorgadzé au Comité de Rédaction est également ratifiée par l'ensemble des participants. Sont aussi élus au Comité de Rédaction Jean Castan et Jean-Gabriel Pieters.

Après avoir fait l'éloge de la Présidente sortante, P.A. Clément s'est félicité de l'étoffement de l'équipe de contributeurs aux numéros de la revue, avec une mention particulière pour Jean Castan, l'homme des arpentements des diocèses de Nîmes et d'Uzès.

Dans l'immédiat, P.A. Clément cumulera temporairement le poste de Rédacteur en chef du *Lien*; il sera assisté dans sa tâche par un nouvel adhérent, Michel Brouillet.

A l'issue de la séance et après le traditionnel « tour de table », la municipalité de Durfort a offert un sympatique apéritif où le vin blanc du cru a été très apprécié.

Ensuite 55 privilégiés[*] ont pu apprécier les spécialités du restaurant *le Réal*.

[*] Le secrétaire adresse ici aux « exclus » du restaurant ses plus plates et sincères excuses : une mauvaise gestion du fichier informatique l'a conduit à minimiser indûment le nombre des inscrits au repas.

Paticipants à l'assemblée

Mmes.: Bertrand, Bezzina, Bisaro, Breton, Corbier, Gay-Petit, Kelton, Kirmann, Lavenu, Pardoux.

Mmes. et MM.: Aubin, Augustin, Boyat, Bridgens, Bruguerolle, Chapel, Chéron, Clément, Gardies, Goldfarb, Jouanen, Lacroix, Meissonnier, Méric, Moreau, Pastre, Pieters, Puech, Thème.

MM.: Alègre de la Soujeole, Allègre, Allut, Barrot, de Bary, Baudouï, Beaupied, Benoit, Boudon, Brouillet, Caillat, Castan, Chapellier, Claveirole, Costier, Couderc, Delauzun, Deschard, Faucherre, Goldfarb, Granier, Robert et Raymond Laganier, Liotard.

Excusés

Aigouy, Mr & Mme Ancelin, André, Astier, Balardelle, Baudoui, Bonnet, Daniel, Mr & Mme Daudet, Elzière, Mme Gaujac, Gaussent, Girard, Mme Guiogadzé, Jaussaud, Mme Lahaye, Laizé-Dunal, Martin, Nordez, Pintard, Raymond, Rauzier, Richard, Rostain, Tardieu.

Le tour de table :
pôles d'intérêt et axes de recherches des participants

A la suite de Jacques Deschard, Président de l'*Association des Chercheurs et Généalogistes des Cévennes*, de nombreux adhérents évoquèrent leurs recherches sur les familles: A. Allègre de la Soujeole, André et Monique Bruguerolle, Robert Chéron, Renée Aubin, Juliette Lavenu, Marcel et Monique Méric, Bernard et Rolande Thème, Robert Bastide, M. et Mme. Louis Gardies du lignage du château des Gardies tout proche de Durfort.

Mme Catherine Gay-Petit poursuit ses recherches sur la région de Ganges et la viguerie d'Agonès; Jean Allègre sur l'histoire régionale; Jacques de Bary sur les Cévennes à l'époque mérovingienne; Véronique Bisaro travaille à sa thèse sur Sauve au Moyen-Age; Jeannine et Armand Boyat approfondissent leurs études sur Sauve et le château de Roquevaire, Cécile Bridgens sur la région de Florac et le presbytère protestant de La-Salle-Prunet.

Paul Chapel lance un appel pour le renouvellement de l'opération des Feux des Bermond et les tours à signaux du nord-est du Gard. Il demande à ceux qui pourraient éventuellement l'aider dans la réalisation de ce projet de bien vouloir se manifester à lui.

Robert Costier s'intéresse aux chemins de randonnées en Cévennes; Freddy Couderc aux anciens cépages cévenols et travaille à la publication d'une monographie sur l'Auberge de la Croix de Fer à Saint-Jean-de-Pourcharesse (Ardèche); Jeannine Kirmann sur le prieuré de Saint-Martin de Cézas; Robert et Raymond Laganier sur la haute vallée de l'Ardèche; Gabriel Liotard sur la franc-maçonnerie à Alès, Barjac, Bessèges et Saint-Ambroix; Fernande Bezzina sur le secteur de Ganges, Moulin-et-Baucels; Jean-Luc Chapelier sur le village d'Aigremont (Gard) et ses seigneurs…

En cours d'après-midi, les participants ont eu la chance de pouvoir visiter le *fort* avec son enceinte du XIIème siècle, ses maisons romanes et ses deux *tours Bermonde*.

Tout au long du parcours ils ont été guidés par notre adhérent Nicolas Faucherre, professeur d'Architecture Militaire et Médiévale à l'Université de La Rochelle, qui a apporté des informations précieuses et inédites sur ce site gardois très peu connu jusqu'à aujourd'hui.

Ensite Véronique Bisaro a présenté les deux anciens moulins de la Rouquette dont elle est en train de monter le dossier de réhabilitation.

Enfin cette découverte de Durfort s'est terminée sous la conduite du nouveau président par la visite d'un chef d'œuvre en péril, la chapelle romane de Saint-Martin-de-Sossenac, pour laquelle un projet de restauration est là aussi envisagé.

La journée du 22 août à Durfort

L'assemblée générale au foyer de Durfort
l'Oustaou per toutos

Notre trésorier et son épouse
(photo Mme Gardies)

A. Claveirole et G. Caillat
(photo Mme Gardies)

Mme Gardies en pleine action
(photo R. Laganier)

J-P. Chapel et G. Liotard
(photo Mme Gardies)

J.G. Pieters et son épouse
(photo Mme Gardies)

Visite de la cité médiévale de Durfort
ci-contre : le Portalet

Les hors-série

H.S. 02 - **Bibliographie forestière des Cévennes** (Michel Cointat) ..... 9,00 €
H.S. 03 - **Le Chartrier de Portes** (Jean-Bernard Elzière) Réédition ..... 14,00 €
H.S. 04 - **Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes** (Camille Hugues) ..... 4,50 €
H.S. 05 - **Etat des sources généalogiques des Archives du Gard** (Y. Chassin du Guerny) ..... 6,00 €
H.S. 07 - **La tour de Pintard** (Jean Pintard) ..... 4,50 €
H.S. 08 - **Index alphabétique du L.C.C. 1976-1977-1978** (Mme Y. Laporte) ..... 3,00 €
H.S. 09 - **Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèchoises** (R. Evesque) ..... 3,00 €
H.S. 10 - **Les martinets ou forges à fer** (Jean Dautun) ..... 4,50 €
H.S. 11 - **Gabriel Pintard de Ganges** (Jean Pintard) ..... 4,50 €
H.S. 13 - **Samuel Pintard - Galérien pour la foi** (Jean Pintard) ..... 6,00 €
H.S. 14 - **Alexandre-Edouard Pintard (1790-1821)** (Jean Pintard) ..... 4,00 €
H.S. 15 - **Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère** (Alain Laurans) [nouvelle édition] ..... 7,50 €
H.S. 16 - **Les voies de communications dans le territoire de Mialet** (Bernard Atger) ..... 4,00 €
H.S. 17 - **Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès** (Elisabeth Fontanieu) ..... 4,50 €
H.S. 18 - **Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas** (Raymond Aubaret) ..... 7,00 €
H.S. 19 - **Les abjurations à Mialet (1663-1685-1688)** (Bernard Atger) ..... 6,00 €
H.S. 20 - **Mialet à travers ses compoix** (Bernard Atger) ..... 4,50 €
H.S. 21 - **Henry Pintard** (Jean Pintard) ..... 4,50 €
H.S. 22 - **Index alphabétique du L.C.C. 1979-1980-1981** (Mme Y. Laporte) ..... 4,50 €
H.S. 23 - **Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords** (Jean Pellet) ..... 3,00 €
H.S. 24 - **Sources documentaires du Mont Lozère - Villefort** (A. Laurans) ..... 3,00 €
H.S. 25 - **Un château cévenol – Champclaux** (Jean Dautun) ..... 6,00 €
H.S. 26 - **L'église de Saint-André de Mialet** (Bernard Atger) ..... 4,50 €
H.S. 27 - **Mialet - Archives communales anciennes antérieures à 1790** (Bernard Atger) ..... 7,50 €
H.S. 28 - **Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe** (Jean Pintard) ..... 6,00 €
H.S. 29 - **Cévenols du Refuge - Les Dautun** (Jean Dautun) ..... 6,00 €
H.S. 30 - **Isabeau Redontier** (Jean Pintard) ..... 4,50 €
H.S. 31 - **Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle** (Jean Pintard) ..... 4,00 €
H.S. 32 - **Biens et archives du grand prieuré de Saint-Gilles** (J. Valat de Chapelain) ..... 5,50 €
H.S. 33 - **Familles Pintard d'Uzège** (Jean Pintard) ..... 5,50 €
H.S. 34 - **Le 28 mars 1703 - Enlèvement et déportation des habitants de Mialet** (Bernard Atger) ..... 5,50 €
H.S. 35 - **Index alphabétique du L.C.C. 1982-1983-1984** (Mme Béatrice Laporte) ..... 4,00 €
H.S. 36 - **Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard** (1681-1687) (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) ..... 7,50 €
H.S. 37 - **Génolhac 1685 - Les Nouveaux Catholiques** (Jean Pellet) ..... 4,00 €
H.S. 38 - **Une maison de Génolhac pendant 650 ans** (Jean Pellet) ..... 4,00 €
H.S. 39 - **Les Seigneurs de Vézenobres** (Elisabeth Fontanieu et André Bord) ..... 4,50 €
H.S. 40 - **Anduze en 1400** (Jean Pellet) ..... 3,00 €
H.S. 41 - **Sommaires de tous les bulletins LCC** (n° 0 à 126 -de 1974 à 2001) ..... 7,50 €
H.S. 42 - **Index alphabétique du L.C.C. de 1985 à 1990** (B. Laporte-M. Daudet) ..... 4,50 €
H.S. 43 - **Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours** (M. Daudet) ..... 13,50 €
H.S. 44 - **Les abjurations à Marsillargues** (J. Pintard) ..... 5,50 €
H.S. 45 - **Index alphabétique du L.C.C. de 1991 à 1993** (B. Laporte-M. Daudet) ..... 6,00 €
H.S. 46 - **Inventaire des archives de l'Evêché d'Uzès** (Y. du Guerny - J. Pellet) ..... 15,00 €
H.S. 47 - **Index alphabétique du L.C.C. de 1994 à 1996** (B. Laporte - I. Forgiel) ..... 6,00 €
H.S. 48 - **Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe s.** (Y. Chassin du Guerny) ..... 18,00 €
H.S. 49 - **Le compoix de Dourbies.** (J. André) ..... 9,00 €)
H.S. 50 - **La famille du Caylar en Bas Languedoc et le maréchal de Toiras.** (Y. Chassin du Guerny) ..... 15,00 €
H.S. 51 - **Les abjurations à Barre – du 12 octobre au 20 novembre 1685.** (J.-P. Chabrol) ..... 3,00 €
H.S. 52 - **Etat des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère –** (H. Duthu et A. Laurans) ..... 3,00 €
H.S. 53 - **Belvezet dans la Guerre des Cévennes.** (Virginie Monnier) ..... 6,00 €
H.S. 54 - **Etat des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes.** (A. Venturini) ..... 9,00 €
H.S. 55 - **Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste.** (A. Claveirole) ..... 4,50 €
H.S. 56 - **Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac.** (M. Daudet) ..... 15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Prière de libeller les chèques à l'ordre de L.C.C. et non à celui du Secrétaire.
- Les H.S. n° 1 - 6 - 12 - 18, épuisés sont consultables au Centre de Documentation de Génolhac

Le Lien des Chercheurs Cévenols

Secrétariat : A. Claveirole – 120, avenue Victor-Hugo – 26000 VALENCE